

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaissona* — n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung —
7 Juge Beti Hohler
8 Procès — Salle d'audience n° 1
9 Vendredi 7 juin 2024
10 *(L'audience est ouverte en public à 9 h 30)*
11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:30:51] Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
15 TÉMOIN : CAR-D30-P-4496
16 *(Le témoin s'exprimera en sango)*
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:23] Bonjour à tous.
18 Madame la greffière d'audience, est-ce que vous voulez bien appeler l'affaire, s'il
19 vous plaît ?
20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:32] Bonjour, Monsieur le Président,
21 Madame, Messieurs les juges.
22 Situation en République centrafricaine II en l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et*
23 *Patrice-Édouard Ngaissona* ; référence de l'affaire ICC-01/14-01/18.
24 Et nous sommes en audience publique.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:46] Merci beaucoup.
26 D'abord, la Chambre souhaiterait souhaiter la chaleureuse bienvenue au juge Beti
27 Hohler dans ce prétoire. La juge Hohler a été assignée à la Chambre préliminaire
28 n° 5 en décision de la Présidence de la Chambre, ICC/PR/PS-01/24 comme juge

1 suppléant, conformément à l'article 74, paragraphe 1 et la règle 39 du Règlement de
2 procédure et de preuve.
3 Je vais demander aux parties de se présenter, à commencer par l'Accusation, comme
4 d'habitude, s'il vous plaît.
5 M^{me} CRONIN (interprétation) : [09:32:21] Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
6 Messieurs les juges.
7 L'Accusation est représentée aujourd'hui par M. Pierre Belbenoit-Avich, M. Kweku
8 Vanderpuye, M. Yassin Mostfa et moi-même *Orla Cronin.
9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:34] Merci beaucoup.
10 Représentation des victimes maintenant.
11 M. DANGABO : [09:32:46] Bonjour, Monsieur le juge Président, bonjour, Madame,
12 bonjour, Messieurs les juges.
13 Les représentants légaux des victimes sont représentés ici par M^{me} Héleyn Unac,
14 M^{me} Ombeni Evelyne et moi-même, Dangabo Moussa. Merci.
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:54] Merci.
16 Monsieur Suprun... Maître Suprun.
17 M^e SUPRUN (interprétation) : [09:33:02] Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
18 Messieurs les juges, les... autres... les anciens enfants soldats sont représentés par
19 moi-même, M^e Suprun. Merci.
20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:04] La Défense, Maître
21 Guissé, pour la Défense de M. Yekatom ?
22 M^e GUISSÉ : [09:33:08] Oui, bonjour Monsieur le Président, Madame, Messieurs de la
23 Chambre.
24 M. Alfred Yekatom est présent dans la salle et il est assisté aujourd'hui de M^{me} Lina
25 Hammi, de M^{me} Charlotte Floquet et de moi-même, Anta Guissé.
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:23] Merci.
27 Pour finir, mais évidemment très important, Maître Knoops pour la Défense de
28 M. Ngaissona.

1 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:33:31] Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
2 Messieurs les juges. Bonjour à tout le monde dans ce prétoire.
3 Nous sommes aujourd'hui dans la composition d'équipe suivante : Alexandre
4 *Desevedavy, premièrement, *Melissa Beaulieu, Marie-Hélène Proulx, ici au premier
5 rang ; ensuite, au deuxième rang, M. Mathias Goffe, M. Cristian Gonzalez et Justine
6 Crête et, bien entendu, M. Ngaïssona.
7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:57] Bien sûr, merci.
8 Et puis, plus important, nous sommes ici évidemment parce que nous avons un
9 témoin, *P-4496, M^{me} Namsona.
10 Madame, bonjour, est-ce que vous m'entendez bien ?
11 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:20] Oui, Monsieur le Président, je vous entends
12 très bien.
13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:24] Au nom de la
14 Chambre, je souhaiterais vous souhaiter la bienvenue ici à la... dans le prétoire.
15 Vous êtes ici pour assister la Chambre dans l'affaire du *Procureur c. M. Ngaïssona et*
16 *M. Yekatom*. Et avant de procéder à l'interrogatoire, Madame Namsona, il va falloir
17 que vous prêtiez serment. Je vais vous le lire et je vais vous demander gentiment de
18 bien vouloir répéter lentement après moi.
19 J'y vais : « Je déclare solennellement... »
20 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:00] Je déclare solennellement...
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:04] « ... que je dirai la
22 vérité... »
23 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:09] ... que je dirai la vérité...
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:15] « ... toute la vérité et
25 rien que la vérité. »
26 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:20] ... toute la vérité et rien que la vérité.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:32] Merci beaucoup,
28 Madame le témoin. Vous êtes désormais sous serment.

1 Il y a, au cours des interrogatoires, certaines règles pratiques à respecter. Vous savez
2 bien que tout ce que nous disons ici, y compris vous donc, dans cette salle
3 d'audience est transcrit et interprété dans plusieurs langues, et pour permettre aux
4 interprètes de suivre, il va nous falloir parler à un rythme relativement faible,
5 également faire des pauses entre les questions et les réponses. Je vous demanderais
6 de bien vouloir avoir ça en tête et le respecter, mais si quoi que ce soit survient, ne
7 vous inquiétez pas du tout, c'est pas grave, on vous demandera simplement peut-
8 être de ralentir.

9 Bien, la parole à présent à la Défense de M. Ngaïssona. Il faut établir les conditions
10 règle 68-3. On s'attend à ce que vous le fassiez, et puis les six heures que vous avez
11 envisagées me semblent un peu, comment dire, généreuses, pour dire ça gentiment.

12 M^e PROULX (interprétation) : [09:36:42] Merci, Monsieur le Président.

13 Je prends bonne note de votre commentaire. Moi, je ne pense pas qu'on ait besoin de
14 ces six heures, mais par contre, je pense que ça va nous prendre au moins toute la
15 journée et peut-être un tout petit peu plus lundi matin.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:01] Oui, bon, vous savez
17 que ça fait longtemps qu'on suit le même chemin. Donc, vous connaissez ce que j'ai à
18 dire, et je continue à penser que c'est peut-être possible de finir aujourd'hui votre
19 interrogatoire. On va voir.

20 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

21 M^e PROULX : [09:37:17]

22 Q. [09:37:19] Madame Namsona, bonjour. Vous m'entendez bien ?

23 R. [09:37:23] Bonjour, Maître, je vous entends très bien.

24 Q. [09:37:29] Alors, on s'est déjà rencontrées, mais pour les besoins du procès-verbal,
25 je vais me présenter à nouveau.

26 Mon nom est Marie-Hélène Proulx, je suis une des avocates de l'équipe de
27 M. Ngaïssona, et c'est moi qui vais vous poser des questions pour le compte de
28 l'équipe aujourd'hui.

1 J'ai quelques petites remarques préliminaires à vous faire. D'abord, Madame, comme
2 vous le savez, vous n'avez pas de mesure de protection aujourd'hui, ce qui veut dire
3 que tout ce que vous dites, tout ce... tout ce qu'on se dit, vous et moi, pourra être vu
4 et entendu par le public. Si, à un moment ou à un autre, vous avez une crainte par
5 rapport à ce que vous voulez dire, vous pouvez me le faire savoir, et on pourra
6 demander la permission au juge Président de passer à huis clos partiel brièvement.
7 C'est bien compris ?

8 R. [09:38:23] C'est bien compris, Maître.

9 Q. [09:38:33] Le juge Président vient juste de vous rappeler qu'il faut parler
10 lentement, hein, parce que tout ce que nous disons est interprété vers le sango ou le
11 français, et ensuite vers l'anglais, donc effectivement, c'est important de faire des
12 pauses entre les questions et les réponses. Et aussi, je sais que vous comprenez le
13 français. Donc, vous pourriez être tentée d'aller un petit peu plus vite, mais je vous
14 demanderais d'essayer de parler... de parler lentement et de respecter les pauses. Et
15 je me fais aussi le rappel à moi-même parce que souvent, c'est les avocats qui... qui
16 font les erreurs. Ça va jusque-là ?

17 R. [09:39:13] Ça me va très bien.

18 Q. [09:39:20] Alors j'aurais pas mal de questions pour vous aujourd'hui. Donc, je vais
19 vous demander d'être un petit peu patiente avec moi et si, à un moment ou à un
20 autre, ma question n'est pas claire, si vous comprenez pas ce que je veux dire, il faut
21 pas hésiter à me demander et je reformulerai la question. C'est bien compris ?

22 R. [09:39:42] C'est très bien compris.

23 Q. [09:39:51] Parfait. Alors, on va commencer avec certaines questions qui servent à
24 vous identifier. Est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, donner votre nom et votre
25 prénom complets ?

26 R. [09:40:09] Oui. Oui, Maître. Je peux vous les donner ?

27 Q. [09:40:16] Oui, s'il vous plaît.

28 R. [09:40:20] Je... Je m'appelle Namsona Odette.

1 Q. [09:40:38] Est-ce que vous pouvez nous donner votre date et votre lieu de
2 naissance ?

3 R. [09:40:43] Je suis née le 1^{er} janvier 1958, à Bossangoa.

4 Q. [09:41:07] Est-ce que vous pourriez nous donner votre religion et votre groupe
5 ethnique, s'il vous plaît ?

6 R. [09:41:13] Je suis de religion catholique, chrétienne catholique et de l'ethnie
7 gbaya... gbaya de Bossangoa.

8 Q. [09:41:34] Et où résidez-vous actuellement, Madame ?

9 R. [09:41:42] Mon lieu de résidence à Bangui ou vous... vous voulez savoir ?

10 Q. [09:41:58] Alors non, je voulais dire où résidez-vous de... d'habitude, hein, de
11 façon habituelle ?

12 R. [09:42:08] Je réside à Bossangoa, plus précisément au quartier Sara. Dans le 2^e
13 arrondissement, à Boro, à côté de... de l'école Boro.

14 Q. [09:42:29] Et depuis quand habitez-vous dans le quartier Sara ?

15 R. [09:42:40] Je suis née à Bossangoa, au quartier Bondili. Après mon mariage, j'ai
16 épousé un instituteur, et après... on... on a parcouru différentes villes. Et après sa
17 retraite, nous sommes revenus résider au quartier Sara, plus de... Nous y avons
18 passé plus de 40 ans. (*Inaudible*) de mon mari (*précise le témoin*).

19 Q. [09:43:23] Et quelle est de votre occupation actuelle ?

20 R. [09:43:31] Pour l'instant, je suis conseillère à la mairie de Bossangoa et présidente
21 de l'organisation, c'est-à-dire l'OFCA, dans la préfecture de l'Ouham.

22 Q. [09:43:58] Comment êtes-vous devenue conseillère à la mairie ?

23 R. [09:44:04] Je suis devenue conseillère à la mairie. Vous savez, à cette époque, on ne
24 passait pas au vote pour élire, mais c'est après... c'est... c'est la population, hein, si
25 vous vous comportez bien, on envoie votre nom dans le gouvernement... au
26 gouvernement pour pouvoir vous... vous... vous nommer. Je ne savais pas que j'allais
27 être nommée. Quand ils voulaient nommer les conseillers à la mairie, ils ont donné
28 mon nom. Moi-même, j'étais... je me posais la question de savoir comment cela est

1 arrivé. C'est... C'est cela.

2 Q. [09:44:58] Est-ce que je comprends bien que vous avez été en quelque sorte choisie
3 ou recommandée par la population ?

4 R. [09:45:13] Oui, c'est suite à une enquête de... de moralité qu'on peut être choisi. Et
5 donc, la personne est proposée à son insu.

6 Q. [09:45:40] Et vous avez dit que vous êtes la présidente de l'OFCA ; qu'est-ce que
7 c'est l'OFCA ?

8 R. [09:45:50] L'OFCA, comme je vous l'ai dit, c'est l'organisation... En français, c'est
9 l'Organisation des femmes centrafricaines. C'est une organisation qui regroupe
10 toutes les femmes de la Centrafrique. Ce sont des femmes qui se sont regroupées en
11 organisation afin de défendre leurs droits.

12 Q. [09:46:23] Et comment êtes-vous devenue la présidente de l'OFCA de l'Ouham ?

13 R. [09:46:36] Pour être présidente de l'OFCA, selon les textes, il faut qu'il y ait le
14 bureau national à Bangui. Le bureau national se rend dans les préfectures pour
15 mettre en place les bureaux... le... les différents bureaux de l'OFCA. Et c'est ce qu'il
16 s'est passé à Bossangoa. Donc, nous avons sensibilisé toutes les femmes de
17 Bossangoa parce qu'il y avait, entre-temps, quatre arrondissements. Actuellement, il
18 n'y en a que deux. Nous avons sensibilisé les femmes. Et toutes les femmes des six
19 sous-préfectures sont venues et le bureau a été mis en place. Toutes les femmes de la
20 sous-préfecture ainsi que certaines femmes de communes se sont rassemblées et
21 m'ont élue comme présidente.

22 Q. [09:48:01] Je vous remercie pour cette explication.

23 Je change un petit peu de sujet, Madame Namsona.

24 Est-ce que vous vous souvenez avoir rencontré deux représentants de l'équipe de
25 défense de M. Ngaiissona à Bossangoa, en juin 2022 ?

26 R. [09:48:27] Oui, je m'en souviens bien.

27 Q. [09:48:33] Et est-ce que vous vous souvenez aussi avoir rencontré d'autres
28 membres de l'équipe de défense à Bangui, en novembre dernier, en novembre 2023 ?

1 R. [09:48:50] Oui, je m'en souviens. J'ai rencontré une équipe à Bangui.

2 Q. [09:49:01] Et est-ce que vous vous souvenez nous avoir revus quelques jours plus
3 tard, par visioconférence, alors que, vous, vous étiez à Bangui, pour la signature de
4 votre déclaration ?

5 R. [09:49:28] Oui, je m'en souviens. Je n'ai rien oublié.

6 Q. [09:49:38] Madame Namsona, est-ce que vous avez eu l'opportunité de relire votre
7 déclaration dans les derniers jours ?

8 R. [09:49:54] Oui, j'en ai eu l'opportunité. Et je reconnais avoir fait cette déclaration.

9 Q. [09:50:17] Et vous avez aussi apporté certaines corrections à la déclaration ; c'est
10 exact ?

11 R. [09:50:31] C'est exact. J'ai effectivement apporté quelques corrections.

12 Q. [09:50:43] Madame Namsona, pouvez-vous confirmer que le contenu de votre
13 déclaration, tel que vous l'avez modifié cette semaine, est véridique au meilleur de
14 votre connaissance ?

15 R. [09:51:09] Je confirme. Je confirme que ma déclaration est véridique.

16 Q. [09:51:22] Et est-ce que vous avez une objection à ce que votre déclaration et les
17 corrections que vous y avez apportées soient versées en preuve dans le procès ?

18 R. [09:51:42] Je n'ai aucune objection. C'est ma déclaration et si j'ai fait cette
19 déclaration, c'est pour que cela soit utilisé.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:51:57] Ça ne pourrait pas
21 être mieux dit, pour ainsi dire. Donc, pour le dossier, les conditions de l'application
22 de la règle 68-3 sont remplies avec les corrections apportées par le témoin. CAR-D30-
23 0022-0011-R03. Les corrections, CAR-D30-0022-0011-R01. Et vous pouvez
24 commencer à partir de là.

25 M^e PROULX : [09:52:35]

26 Q. [09:52:35] Madame Namsona, je vais maintenant passer à des questions un peu
27 plus substantielles.

28 Dans votre déclaration — c'est au paragraphe 13 de votre déclaration —, vous dites

1 qu'avant les événements, les chrétiens et les musulmans étaient en parfaite
2 collaboration. Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous entendez par là,
3 par « parfaite collaboration » ?

4 R. [09:53:06] Merci pour votre question.

5 Je voudrais dire qu'avant le conflit causé par la Séléka, les communautés
6 musulmanes et nous étions en parfaite collaboration. Parce que nous avons cohabité,
7 il y a eu mixage, métissage entre les deux communautés. Et moi, en tant que chef, il
8 m'arrivait de rendre visite à ces femmes. On allait dans les quartiers pour mettre en
9 place les cellules de l'OFCA. Et je suis allée au domicile de certaines femmes
10 musulmanes, c'était comme chez moi. J'y suis allée sans crainte, j'ai mis en place les
11 cellules et nous avons travaillé en collaboration. Et certains musulmans avaient
12 même été nommés maires bien avant que je ne sois conseillère. Donc, nous
13 travaillions pour le pays et c'était en parfaite collaboration. Lorsqu'il y avait des
14 réunions, nous nous rendions ensemble à la mairie, à la préfecture, avec ces femmes
15 et nous travaillions en collaboration. Que ce soient les chefs, les représentants, il y
16 avait aucun problème, c'était une cohésion parfaite.

17 Q. [09:54:56] Est-ce que vous avez déjà entendu parler d'attaques contre les civils
18 musulmans à Bossangoa, au temps du Président Bozizé ?

19 R. [09:55:22] Pour vous dire la vérité, durant le régime du Président Bozizé, il n'y a
20 jamais eu d'attaque. Le Président Bozizé avait une certaine considération pour les
21 musulmans. Et lors de son régime, il tenait absolument à ce que toutes les
22 associations des femmes, qu'il y ait des musulmanes et, personnellement, je n'ai pas
23 vu, eu connaissance ou vu d'attaques contre la population musulmane à Bossangoa.

24 Q. [09:56:12] Comment vous savez que le Président Bozizé voulait qu'il y ait des
25 femmes musulmanes dans les associations ?

26 R. [09:56:29] Je le sais parce qu'à chaque fois qu'il rendait visite à la population, à
27 Bossangoa, il tenait à ce que tout le monde soit présent, toutes les communautés. Il
28 rencontrait tout le monde, que ce soit les musulmans.

1 Je le sais parce que je l'ai vécu, j'étais chef. Et à chaque fois, il demandait s'il y avait
2 des représentants de la communauté musulmane. Et nous lui disions, à chaque fois
3 qu'on les invitait, elles venaient. Et à mon époque, les femmes musulmanes avaient
4 aussi leur groupe du parti KNK. Donc, il venait à Bossangoa et il rendait même visite
5 à certaines familles musulmanes.

6 Q. [09:57:36] Je vous remercie, Madame Namsona.

7 Je vais passer à un autre sujet. Dans votre déclaration — c'est au paragraphe 15 —,
8 vous expliquez qu'il y avait déjà des Séléka qui étaient présents dans la ville de
9 Bossangoa quelques jours avant que les Séléka prennent la ville. J'aimerais savoir
10 comment vous avez appris ça, qu'il y avait déjà des Séléka présents.

11 R. [09:58:09] Merci pour votre question.

12 Je le... le savais, parce qu'il y a ces... des Séléka qui avaient déjà infiltré la ville. Vous
13 savez que nous avons des parents dans le quartier foubé. Et les clôtures étaient... les
14 maisons étaient côte à côte. J'avais des nièces qui vivaient dans le quartier musulman
15 et qui vendaient de la bouillie de maïs. Et certains matins ou certains soirs, il y avait
16 des visages inconnus qui venaient manger et qui rentraient dans les concessions. Et
17 les gens ont commencé à se poser des questions, à se dire qu'il semble qu'il y a des
18 personnes inconnues à Bossangoa. Ils avaient déjà infiltré la ville, puisqu'ils étaient
19 dans certaines maisons. Nous, nous ne le savions pas, mais ma nièce le savait parce
20 qu'elle était dans la communauté. Et il y avait une de mes nièces qui avait épousé un
21 musulman. Ils se connaissaient tous. Et vous savez que s'il y a un étranger, vous le
22 savez, vous savez que ça, c'est un étranger. Et c'est donc à travers les personnes qui
23 étaient dans le quartier que nous avons eu l'information.

24 Q. [10:00:03] Est-ce que je peux vous demander le... le nom de votre nièce ?

25 R. [10:00:13] Je peux donner son nom. Certains de ses voisins musulmans la
26 connaissaient bien. Elle s'appelait Joséphine et elle avait le surnom de Fini (*phon.*).
27 Elle habitait dans le quartier musulman, là où il y avait les forgerons. Elle est
28 décédée, elle était malade à... à l'évêché. Malheureusement, elle est décédée. Elle était

1 aussi connue sous le nom de la mère de Dié — la mère de Dié — dans le quartier
2 musulman. Ça, c'est... c'est ma nièce. Et c'est sa fille qui vendait la bouillie de maïs
3 aux personnes qui étaient infiltrées. Vous savez que les jeunes se connaissent tous et
4 ils se sont rendu compte qu'il y avait des visages inconnus dans la ville de
5 Bossangoa.

6 Q. [10:01:37] Au paragraphe 32 de votre déclaration, vous racontez qu'il y avait une
7 jeune femme qui travaillait chez Bichara, qui a vu Bichara distribuer des machettes et
8 des limes à métaux aux musulmans. Je voudrais savoir c'était quand, cet
9 événement-là ? Est-ce que c'était avant la prise de la ville par les Séléka ?

10 R. [10:02:05] Oui, ça, c'était après la prise de la ville par les Séléka. Les Séléka étaient
11 déjà dans la ville de Bossangoa. Cette jeune femme était comme quelqu'un qui allait
12 faire le ménage dans la concession des... des musulmans. Ils leur... Ils les aidaient à
13 puiser de l'eau. Et un jour, il s'y est rendu pour travailler. Lorsqu'elle est entrée, il y
14 avait des jeunes musulmans. Ce n'étaient pas des Séléka, c'étaient des jeunes
15 musulmans qui étaient là. Et Bichara qui vivait dans le quartier Bondili, il habitait là
16 où vivaient les... les sœurs, à... à côté de là où vivaient les sœurs, il distribuait des
17 machettes appelées Lambraza (*phon.*). Il distribuait ces machettes là à ces jeunes. Et
18 lorsque cette jeune dame entrait pour travailler, elle... il la chassait, il ne voulait pas
19 que cette dame travaille ce jour... ce jour-là. Il distribuait ces machettes et distribuait
20 également des limes pour... pour... servant à aiguiser ces... ces machettes.

21 Cette jeune dame est revenue dans le quartier et raconté cela à un jeune appelé
22 Zokela (*phon.*). Elle a dit à cette... à... à ce jeune que : « Voilà, mon patron m'a
23 renvoyée, il ne voulait pas que je travaille », parce que cette jeune dame bégayait. Il a
24 dit à... Elle a dit à cette... à ce... à ce... à celui-ci que « Voilà, mon patron... j'ai vu mon
25 patron distribuer des machettes à des jeunes musulmans. Et lorsque je suis entrée
26 pour travailler, il m'a... il m'a renvoyée, c'est pourquoi je suis revenue vous le dire. »
27 Et lorsqu'elle leur a dit cela, les... ces jeunes ne voulaient pas le... la... la croire. Ce
28 jour-là, les Séléka étaient déjà présents. Il y avait certaines personnes à... à l'évêché.

1 Alors, ils se préparaient déjà à attaquer ce jour-là.

2 Q. [10:04:34] Quand vous dites que c'étaient des jeunes musulmans, mais c'étaient
3 pas des Séléka, est-ce que vous pouvez être plus précise ? Qu'est-ce que... C'était qui :
4 c'étaient des jeunes de... de Bossangoa, c'étaient des civils ?

5 R. [10:04:46] Je précise que ce sont des jeunes civils de Bossangoa qui avaient reçu
6 ces... ces... ces machettes. Et les Séléka... les Séléka sont... sont arrivés bien après. Ces
7 machettes ont été distribuées un jeudi, et le dimanche matin, plus précisément le
8 8 septembre, ils sont entrés dans les quartiers. Ces jeunes sont entrés dans les
9 quartiers, armés de machettes. Lorsqu'ils sont entrés, ils ont commencé à chasser
10 les... à chasser, à découper les gens.

11 La première maison qu'ils ont attaquée, c'était la maison appartenant à mon père. Et
12 mon père... mon... mon frère qui était technicien de... de... de... technicien supérieur,
13 ils... ils ont voulu l'abattre. Et un jeune musulman qui était à côté a crié : « Non, ne le
14 tuez pas, c'est mon professeur. » Il a... Il a protégé mon frère, pendant que ce
15 musulman cherchait coûte que coûte à le... à lui asséner un coup. Heureusement, il
16 ne l'a pas tué, mais il a... il lui a donné un coup à... à l'oreille, il a perdu une oreille. Et
17 ces jeunes ont fui, certains jeunes ont fui jusqu'à un marigot appelé Yori (*phon.*). Ces
18 jeunes se sont armés de... de pierres pour... pour chasser les jeunes... chasser ces
19 jeunes musulmans. Et ils ont... ces jeunes musulmans ont appelé les Séléka au... au
20 secours. Ils sont arrivés tout armés, hein, pour commettre des exactions dans... dans
21 le quartier.

22 Q. [10:06:55] Est-ce que vous savez dans quel quartier spécifiquement ces... ces
23 événements se sont produits ?

24 R. [10:07:06] Ces événements se sont produits au quartier Bondili. Ils ont commencé
25 au quartier Bondili pour... pour aller... ils sont entrés dans... dans les autres quartiers.
26 Tout a commencé par... dans le quartier Bondili, en se dirigeant... ils se sont dirigés
27 vers la radio... la station de radio Ndoyé, et à côté de... d'un centre de santé, Raoul. Et
28 je précise que c'était au quartier Bondili.

1 Q. [10:08:02] Et quand vous dites qu'ils ont commencé à découper les gens, de quels
2 gens vous parlez ?

3 R. [10:08:09] Je voulais parler des jeunes chrétiens. Ils cherchaient à... à donner des
4 coups de machette aux jeunes chrétiens. C'est pourquoi je vous ai donné l'exemple
5 de mon frère cadet. Il a été le tout... la toute première victime. Ils pourchassaient les
6 gens partout dans le quartier. Ceux qui ne pouvaient pas fuir et qui tombaient, ils
7 leur donnaient des coups de machette.

8 Q. [10:08:45] Et est-ce que vous... est-ce que vous êtes capable d'identifier
9 précisément certains de ces jeunes musulmans qui ont... qui ont fait ça ? Est-ce que
10 vous connaissez leur nom ?

11 R. [10:09:03] Je connais le nom de certains. Le fils de mon frère qui est... un
12 Centrafricain, qui... qui s'appelle Seïd et il a une sœur appelée Amaboua (*phon.*) Je ne
13 connais que Seïd, mais il y avait beaucoup de jeunes musulmans qui ont investi le
14 quartier. Et même toute la population, les habitants du quartier se posaient des
15 questions : pourquoi ils se sont comportés de... de... de la sorte, hein ? Ils ont appelé
16 au secours, et les autres qui étaient armés sont arrivés et ont commencé à commettre
17 des exactions, à tuer les gens.

18 Q. [10:09:59] Je vous remercie, Madame Namsona.
19 Je vais vous ramener un petit peu en arrière. Je voudrais que vous puissiez nous
20 décrire ce qui s'est passé le jour où la Séléka est arrivée à Bossangoa et a pris la ville.
21 Est-ce que vous pourriez nous dire ce que vous avez vu et ce que vous avez entendu
22 ce jour-là ?

23 R. [10:10:19] Je vous remercie.
24 Lorsque les Séléka sont arrivés, comme je l'ai dit, ils ont infiltré, alors, on... on ne
25 savait pas. Un matin, vers 4 h 45 ou 5 heures, nous avons entendu des coups de feu
26 venant de... de Bouca, à 12 kilomètres. On pensait que c'était loin. Or, ils étaient déjà
27 dans la ville et commençaient à tirer les armes... des armes lourdes dans tous les
28 quatre coins de... de... de la ville.

1 Un matin, nous nous sommes réveillés à coup de... par des coups de feu. On ne
2 savait où aller. Je prends mon exemple. J'habitais dans un quartier juste... non loin
3 de... de... de la brousse. Alors, pour aller jusqu'à la grand-route et fuir jusqu'à
4 l'évêché, c'était trop, trop loin. On pouvait courir le risque de les... de les... de les voir
5 devant nous. Pendant ce temps, beaucoup ont déjà fui pour se réfugier dans la
6 brousse. Nous aussi, nous avons fui... pris la fuite pour se réfugier... pour nous
7 réfugier dans la brousse.

8 On ne pouvait rien prendre ce... ce... ce... ce jour-là, hein, parce qu'on avait peur de
9 ces... ces armes lourdes. Nous avons fui sans rien prendre. Et nous avons passé
10 également beaucoup de jours dans la brousse. Pendant ce temps, ils ont investi tout...
11 tout le quartier, ils étaient partout et ils étaient nombreux, difficile à savoir combien
12 ils étaient. Et puisque nous avons fui, nous avons abandonné maisons... nos maisons,
13 ils ont... Certains ont pris possession de nos maisons et ils étaient les... les maîtres
14 des... des... des lieux. Hein. Même certains qui ne pouvaient pas transporter leurs
15 enfants, ils jetaient les enfants et ils courraient pour sauver leur vie. Donc, je vous
16 dis, lorsqu'ils sont entrés, franchement, c'était la terreur.

17 Q. [10:12:48] Est-ce que vous vous souvenez à peu près de la date à laquelle les
18 Séléka sont arrivés ou, du moins, du mois de l'année ?

19 R. [10:13:02] C'était en 2013, mais je ne peux pas vous donner la date et le mois
20 exacts. Du moins, si je me souviens de l'année, c'était en 2013, un matin, lorsqu'ils ont
21 investi la ville. Ils avaient infiltré la ville sans que nous le sachions.

22 Q. [10:13:38] Aux paragraphes 17 et 18 de votre déclaration, vous les décrivez. Vous
23 dites que certains étaient en tenue militaire et d'autres en tenue civile avec des (*fin*
24 *d'intervention inaudible*).

25 R. [10:13:46] Oui.

26 Q. [10:13:46] Alors, j'aimerais savoir comment on pouvait faire la différence entre un
27 Séléka en tenue civile et un civil tout court ?

28 R. [10:13:58] On peut faire la différence parce que les Séléka, certains portaient des

1 tenues militaires comme portent nos militaires FACA. D'autres portaient des
2 Rangers, paires de chaussures Rangers, certains... d'autres encore portaient des
3 pantalons jeans ; et d'autres encore portaient des... des... des chaussures en
4 caoutchouc, comme portent les bergers peul. Beaucoup d'entre eux portaient des...
5 des pantalons jeans et des... des manteaux... des pull-overs — plutôt. Et ils étaient
6 enturbannés.

7 Q. [10:14:48] Est-ce que vous pourriez nous décrire leur armement ?

8 R. [10:15:05] Oui, ils avaient des sortes d'armes appelées « kala », kalachnikov. Mais
9 d'autres... Il y avait également des armes lourdes, hein. Mais la plupart étaient armés
10 de kalachnikovs. Certains qui n'étaient pas armés pouvaient détenir des... des... des
11 couteaux, des... ou des sabres.

12 Q. [10:15:38] Est-ce que vous avez vu des armes montées sur des pick-up ?

13 R. [10:15:52] Oui, effectivement. J'ai vu des armes lourdes montées sur des véhicules
14 pick-up. Ils étaient autour de cinq à six dans un véhicule, ils étaient enturbannés,
15 hein. Ce véhicule pick-up était équipé d'une arme lourde et toutes les personnes
16 autour dans le véhicule étaient enturbannées. Et nous avons assisté à tout cela.

17 Q. [10:16:34] Madame, je reviens sur la... la date de l'arrivée de la Séléka. Et je vais
18 essayer de vous donner un... un point de repère.

19 Est-ce que vous vous souvenez si les Séléka sont arrivés avant ou après la fête des
20 Rameaux en 2013 ?

21 R. [10:17:04] Je ne m'en souviens pas. Je ne m'en souviens pas. Est-ce qu'ils sont
22 arrivés avant la fête des Rameaux ou après, je ne m'en souviens pas.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:19] Nous avons
24 beaucoup d'éléments de preuve quant à la date, la période de l'arrivée des Séléka à
25 Bossangoa, et plus tard à Bangui, donc nul besoin de s'appesantir sur ce sujet avec ce
26 témoin, me semble-t-il. Merci.

27 M^e PROULX : [10:17:37]

28 Q. [10:17:38] Madame Namsona, vous dites au paragraphe 15 de votre déclaration

1 que les premiers Séléka ont été accueillis dans Bossangoa par Gara Iné et Bichara.

2 Qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

3 R. [10:17:55] Je veux dire par là que ce sont eux qui les ont accueillis. Parce que les
4 domestiques ont dit qu'il y avait des visages étrangers parce que ceux-là étaient
5 des... des notables musulmans. Donc, à chaque fois qu'il y avait des étrangers, ce
6 sont eux qui les recevaient. C'est pour ça que j'ai dit que c'est Bichara. Bichara, lui, il
7 habite dans le quartier Bondili, dans le même quartier que nous. Et les enfants ont
8 dit que c'est lui qui a reçu ces personnes. Il n'y avait pas que Bichara. Quand je parle
9 de ma nièce qui vendait de la bouillie, elle a rapporté que dans certaines maisons, il
10 y avait aussi d'autres... d'autres maisons. C'était au quartier Boro, ce n'était pas
11 seulement le domicile de... de Bichara.

12 Q. [10:19:14] Donc juste pour être sûre que je comprends bien, vous voulez dire : ils
13 les ont accueillis chez eux, dans leurs maisons ; c'est ça ?

14 R. [10:19:27] Oui, c'est cela. Ils étaient dans les maisons, dans les concessions des
15 musulmans. Ce sont eux qui ont accueilli les Séléka dans leurs concessions. D'autres
16 encore... d'autres Séléka encore ont occupé des écoles. Je donne l'exemple de l'école
17 Boro qui était à proximité du quartier arabe. Ils étaient accueillis et c'est à partir de là
18 où il y avait un mixage entre les filles et les... les filles de la ville et les musulmans.

19 Q. [10:20:31] Je veux juste être certaine que je comprends bien au sujet de l'école
20 Boro. Il y a des Séléka qui sont allés s'installer dans l'école ; c'est ça ?

21 R. [10:20:47] Oui. Certains ont occupé certaines salles de l'école Boro. Ils ont occupé
22 toutes les écoles de Bossangoa, au pont Ouham, l'école centre derrière l'évêché. Ils
23 n'avaient pas d'habitation, certains ont occupé les salles de l'école Boro. Et nous qui
24 habitons derrière l'école Boro, nous ne pouvions pas traverser la cour de l'école pour
25 nous rendre au marché.

26 Q. [10:21:34] Est-ce que vous pourriez nous dire qu'est-ce que les Séléka ont fait
27 quand ils sont arrivés à Bossangoa ?

28 R. [10:21:52] Lorsqu'ils ont... Lorsqu'ils sont arrivés à Bossangoa, ils n'ont pas tué. Ils

1 n'ont pas... ils ont tiré. Et nous avons pris peur. Les populations se sont enfuies,
2 certains dans la brousse, certains à l'évêché. Et ce n'est qu'après qu'ils ont commencé
3 à attaquer les chrétiens avec la... avec des machettes. Et là, ils sont venus en renfort à
4 ces jeunes, ils ont tué le chef du centre de santé, le jeune instituteur dont j'ai parlé.
5 Il n'était pas possible de... d'aller à l'évêché en toute sécurité. Et toute personne qui
6 cherchait à rentrer à la maison prendre des affaires allait trouver la mort.
7 Il y avait cinq enfants qui étaient restés à la maison pour garder les... le bétail, le petit
8 bétail de leur famille et ils ont... ils ont tous été tués. Lorsque ces jeunes sont rentrés
9 dans les quartiers avec des machettes, c'est là le déclenchement du... du conflit. Ils
10 ont donc investi toute la population, ils sont allés même jusqu'à 15 kilomètres à
11 Yangala (*phon.*), dans un petit village appelé Bougato (*phon.*). Et ils allaient là-bas, ils
12 ont commis des exactions, ils ont commencé à tuer et à Bougato (*phon.*) sur la route
13 de Yangala (*phon.*).
14 Les chrétiens ou encore les non-musulmans avaient des armes artisanales appelées
15 Yalanga (*phon.*). Il y a eu des combats à 15 kilomètres. Ils ont donc quitté Bossangoa
16 jusqu'à Yangala (*phon.*). Mais lorsqu'ils sont arrivés, ils ont tiré, ils n'ont pas tué de
17 personne. Ce n'est qu'après que les jeunes musulmans soient entrés dans les
18 quartiers avec des machettes qu'ils ont commencé à tuer les gens en renfort à ces
19 jeunes musulmans.

20 Q. [10:24:38] C'était quand ça, Madame ?

21 R. [10:24:43] Je vous ai dit que le 8 septembre, c'est à partir du 8 septembre qu'il y a
22 vraiment eu le... le chaos. C'est à partir du 8 septembre, comme je l'ai dit, les jeunes
23 se sont réunis, les jeunes civils, les Anti-balaka se sont regroupés dans la brousse
24 pour réfléchir à une contre-attaque parce qu'ils ont... ils avaient été attaqués par des
25 jeunes. C'est à partir du 8 septembre.

26 Il y avait beaucoup de maisons incendiées ; je peux donner le chiffre de 180. 180, ça
27 c'est le chiffre connu. Mais dans mon quartier, il y a une quarantaine de maisons.
28 Mais lorsqu'on va vers l'église Boro, il y a eu plusieurs maisons incendiées. Mon

1 frère qui était instituteur, il a vu sa maison incendiée, ainsi que sa moto. Et c'est à
2 partir du 8 septembre ; c'était le dimanche matin. C'est là où il y a eu une tuerie.

3 Q. [10:26:20] Je vous remercie, Madame Namsona.

4 Je voudrais revenir un petit peu plus précisément sur les exactions commises par les
5 Séléka. Vous avez mentionné des meurtres et vous avez mentionné des maisons qui
6 ont été incendiées.

7 Est-ce que vous avez eu connaissance de... d'autres exactions commises par la
8 Séléka ?

9 R. [10:26:47] Oui, bien sûr. Bien sûr, je m'en... je m'en souviens. Ils ont commis
10 beaucoup d'exactions. Nous avons fui. Nous nous sommes réfugiés dans la brousse.
11 Nous sommes sortis parce que Koursi était membre de la délégation de la ville de
12 Bossangoa. Il était proche du commandant de la Séléka, il lui servait d'interprète
13 parce que ce commandant ne parlait ni sango, ni français. Donc, c'était Koursi qui lui
14 servait d'interprète. Koursi, lui-même, était armé. Dans son rôle d'interprète, il était
15 armé. Ils ont tué beaucoup de personnes. Et à partir du quartier Bali jusqu'à Bondili,
16 il y a eu plusieurs personnes tuées. Et ce qu'ils ont dit, c'était que Gbaya... c'était
17 Gbaya. Il fallait les... les tuer. C'étaient les femmes qui enterraient les morts. Les
18 femmes sortaient en soirée, à 19 heures, elles venaient lorsqu'elles savaient... ou
19 lorsqu'elles avaient l'information que ces enfants... leurs enfants étaient tués, elles
20 venaient pour creuser les tombes de leur... enterrer leurs enfants. Ils ont commis
21 beaucoup d'exactions. Il y a eu un infirmier et sa mère était venue de... Et moi,
22 j'ai 66 ans, mais la mère était plus âgée que moi. Elle a creusé une tombe pour
23 enterrer son fils.

24 Le lendemain, Koursi nous a fait venir et je peux vous dire que dans... des personnes
25 avaient été enterrées toute... tout proche des maisons, et ces corps sont encore dans
26 les quartiers. C'était aussi le cas pour les Peuls. Les Peuls pensaient que la situation
27 allait ne pas durer, ils pensaient prendre le contrôle de la ville. Et je peux vous dire
28 qu'un Peul a occupé mon lit, mon propre lit. Et qu'un des... de ses chiens est même

1 mort dans... dans la Chambre. Les Peuls nous ont fait beaucoup de mal, les Séléka
2 nous ont fait beaucoup de mal, et on ne sait pour quelle raison.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:06] Pourrions-nous
4 avoir un peu plus d'informations sur cet individu, sur Koursi ? Si le témoin en sait
5 un peu plus, est-ce qu'il était là avant que les Séléka n'arrivent, ce genre de choses.
6 Peut-être que le témoin peut nous en dire un peu plus.

7 M^e PROULX (interprétation) : [10:30:27] J'avais l'intention de le faire plus tard mais je
8 peux le faire maintenant, si vous le souhaitez.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:32] Non, non. Si vous
10 avez l'intention de le faire, c'était juste un petit... un petit rappel pour que vous ne
11 l'oubliez pas.

12 M^{me} CRONIN (interprétation) : [10:30:40] Monsieur le Président, il serait également
13 utile de demander d'où viennent les informations du témoin à ce sujet... au sujet de
14 cet événement. Est-ce qu'elle est témoin oculaire ? Est-ce qu'on lui en a parlé ?

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:52] Oui, je pense que
16 M^{me} Proulx va le faire, mais c'est une excellente suggestion, en effet. Merci.

17 M^e PROULX : [10:31:01]

18 Q. [10:31:01] Madame Namsona, vous nous avez parlé de plusieurs exactions. Est-ce
19 que vous les avez vues vous-même ou est-ce que vous en avez entendu parler ou les
20 deux ?

21 R. [10:31:20] L'arrivée des Séléka et leurs exactions, j'en ai... j'en avais été témoin. Je
22 prends l'exemple de ce jeune instituteur, il s'appelait Ouéfio. Il habitait juste à côté
23 de chez moi. Et c'est une haie de fleurs qui sépare mon domicile de la maison du
24 père de Ouéfio. Son père, aussi instituteur, il s'appelle Ouéfio Marc. Et son fils a été...
25 a suivi une formation d'instituteur, il s'appelait aussi Ouéfio — Ouéfio. Ça ce sont
26 des jeunes de mon quartier. J'ai vu leur mort. Il y avait Ouéfio Alfred Georges. Il y
27 avait aussi notre infirmier, l'infirmier du centre de santé du quartier Bondilli. Ça, j'en
28 ai été témoin. Cela ne m'a pas été rapporté par quelqu'un d'autre. Et moi, Odette, j'ai

1 vu cela de mes propres yeux.

2 Ces jeunes... Son père s'appelait Armatan (*phon.*). Et toutes ces personnes habitaient
3 dans mon quartier et ces personnes avaient été tuées par les musulmans. Il y avait
4 aussi un jeune, (*inaudible*) avec qui j'ai des liens de parenté. Ma mère et sa mère
5 étaient de la même commune, à Benzambé. Et tous ces faits étaient dans mon
6 environnement. Même le... le fils du pasteur Démassé (*phon.*), (*si l'interprète a bien*
7 *retenu*), j'ai assisté à cela. Et donc, le soir, nous sortions pour enterrer les corps.

8 Q. [10:33:27] Vous venez juste de dire que « toutes ces personnes habitaient dans
9 mon quartier et ces personnes avaient été tuées par les musulmans. » Est-ce que vous
10 pourriez préciser de quels musulmans vous parlez ?

11 R. [10:33:48] Mais il y avait des jeunes, ce sont ces jeunes qui avaient commencé, les
12 jeunes musulmans de... de... de Bossangoa. Ce sont eux qui ont investi le... le... le
13 quartier. Et les jeunes... les jeunes chrétiens les ont agressés à coup de... de cailloux.
14 Par la suite, ils ont demandé, ils ont appelé au secours, et les Séléka sont arrivés, et la
15 personne qui voulait tuer mon frère, c'était un jeune musulman.

16 Q. [10:34:24] Je vous remercie, Madame.

17 Parmi les exactions des Séléka, est-ce que vous avez entendu parler ou est-ce que
18 vous avez vu des pillages ?

19 R. [10:34:43] Oui, ils pillaient des bâtiments administratifs. S'agissant de la
20 population, mais on n'avait pas d'objets de... de valeur pour qu'ils viennent nous
21 piller. Tous les pillages qu'ils organisaient, c'était dans les bâtiments administratifs et
22 dans les maisons des... des... des fonctionnaires, dans les centres-villes. Mais nous
23 autres, nous n'avions... nous n'avions rien de... de... de valeur. On n'avait que des
24 vieilles marmites, des lits qui n'avaient pas de valeur à leurs yeux. Mais ils
25 commettaient beaucoup de... Ces cas de pillages, c'était beaucoup plus dans les...
26 dans les... dans les quartiers où habitaient les fonctionnaires. Ils prenaient des
27 ordinateurs et télévisions, des postes téléviseurs, et autres. Quant à nous autres, ils
28 venaient seulement brûler les... nos maisons, et puis, ils partaient.

1 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [10:35:57] Peut-on demander au témoin de
2 ralentir un peu son débit parce que... ?

3 M^e PROULX : [10:36:05]

4 Q. [10:36:05] Je vous remercie, Madame le témoin.

5 Madame, les interprètes me demandent si vous pouviez ralentir un petit peu, parce
6 que vous parlez un petit peu vite pour... pour eux ; est-ce que c'est possible ?

7 R. [10:36:19] Oui, c'est possible. J'ai... J'ai l'habitude de parler un peu plus vite, mais
8 bon, je vais faire un effort pour me conformer aux règles. Merci.

9 Q. [10:36:36] Je vous remercie.

10 Tout à l'heure, vous avez expliqué que les Séléka, quand ils sont arrivés, sont allés
11 s'installer dans les écoles, dans les maisons. Je voudrais savoir : est-ce que vous avez
12 vu s'ils avaient érigé des barrières ?

13 R. [10:36:54] Oui, ils avaient érigé des barrières. Ils avaient érigé une barrière au
14 niveau de Katanga et à Boro... également. Ils avaient érigé des... une barrière vers le
15 quartier Kaba. Deux barrières avaient été érigées, une autre vers... vers Bangui et une
16 autre vers Nana-Bakassa.

17 Q. [10:37:43] Et est-ce que vous savez à quoi servaient les barrières ?

18 R. [10:37:56] C'était quand il y avait un peu d'accalmie. Quand le commandant a...
19 nous a convoqués un jour pour nous sensibiliser... Bon, par exemple, quand
20 quelqu'un quitte le village pour venir, il doit... il devait... il doit déposer, c'est-à-dire
21 leur donner un peu d'argent. Les barrières servaient à racketter, en fait. Ils donnaient
22 des fois du manioc. Comme je l'ai dit, c'est... c'était pour racketter, c'est tout.

23 M^e PROULX (interprétation) : [10:38:37] Est-ce que je peux avoir une minute,
24 Monsieur le Président, s'il vous plaît ?

25 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

26 M^e PROULX : [10:38:51]

27 Q. [10:38:51] Je vous remercie, Madame la témoin. Est-ce que... Pardon, je voudrais
28 revenir brièvement sur les événements qui se sont produits avec votre frère. Je ne

1 vais pas tout vous faire répéter, vous en avez déjà parlé, mais est-ce que vous savez
2 pourquoi les Séléka se... s'en sont pris à votre frère spécifiquement ?

3 R. [10:39:17] Non, je sais pas pourquoi. Est-ce qu'ils ont... ils auraient reçu des ordres
4 pour aller tuer les... les... les jeunes, je ne saurais... Je le... Je ne saurais le dire. C'était
5 un dimanche matin. Certains étaient à l'église, d'autres au quartier, puisque notre
6 maison se trouvait juste à côté, hein, de la grand-route, c'est pourquoi ils ont investi
7 ce quartier-là. Mais cela ne concernait pas seulement mon... mon frère, ils ont
8 commencé à... à chercher et à pourchasser ceux qui... ceux qui avaient des moyens.
9 Mon frère était un technicien, il n'était pas encore intégré, il travaillait à... dans une
10 ONG, Action contre la faim. Ils investissaient les quartiers mais je ne sais pas
11 pourquoi. Peut-être que, bon, il s'était trouvé à cet endroit au mauvais moment, mais
12 il n'y avait pas une réunion... une... une raison précise. Je ne sais vraiment pas
13 pourquoi, hein, ils ont investi ce quartier... le quartier ce jour-là.

14 Q. [10:40:57] Et comment avez-vous eu connaissance de ce qui s'est passé avec votre
15 frère ?

16 R. [10:41:06] Mon frère, que voulez-vous savoir ? Je n'ai pas bien compris la question,
17 en fait.

18 Q. [10:41:10] Aucun souci, je vais... je vais répéter. Je voulais tout simplement savoir
19 comment vous avez appris ce qui s'est passé avec votre frère. Comment vous avez su
20 que les Séléka l'avaient attaqué ?

21 R. [10:41:26] Mais certains m'ont appelée, certains parents m'ont appelée pour me
22 raconter ce qui s'était passé. Et sa femme également était là. Sa... Son... Son... Son
23 garçon était présent. Ce sont ceux-là qui m'ont appelée pour m'en parler et ils m'ont
24 dit que, voilà, la première maison qu'ils ont visitée c'était ma... la maison de mon
25 père où habitait mon frère, qui travaillait dans cette ONG-là, Action contre la faim.

26 Q. [10:42:09] Dans votre déclaration, au paragraphe 34, vous parlez d'un événement
27 qui s'est produit au quartier Bondili, pendant lequel les Séléka ont mis feu à la
28 maison de l'ex-suppléant du député Gbafio. Est-ce que vous vous souvenez

1 comment vous avez appris ce qui s'est passé ?

2 R. [10:42:30] Lorsqu'ils sont arrivés, nous, nous avons pris la fuite pour nous... nous
3 réfugier dans la brousse. Il avait deux femmes, et c'était une maison en toit de
4 chaume. C'était Nambozuina. Ses deux maisons ont été incendiées. Et ma maison
5 était juste à côté, c'était une maison en tôle, et à partir de là, ils ont tiré sur... sur ma
6 maison. Il y avait même des impacts de balle, hein, sur les murs de... de ma maison.
7 J'ai présenté cela aux enquêteurs qui étaient venus me rencontrer ; je leur ai présenté
8 ces impacts-là. Je sais pas pourquoi ils ont tiré sur notre maison. Ils ont incendié ses
9 deux maisons, ils avaient... il avait deux femmes, et d'autres maisons également,
10 mais toutes ces... toute ces maisons étaient incendiées. C'était le Papa Korne
11 Nambozuina (*phon.*)

12 Q. [10:44:00] Et est-ce que vous vous souvenez à peu près c'était quand ? Est-ce que
13 c'était avant ou après ce qui s'est passé pour votre frère ?

14 R. [10:44:10] Ils ont incendié la maison après le 8... le 8 septembre. Et c'était... c'était...
15 c'était ce jour... lorsqu'ils... lorsqu'ils sont... lorsqu'ils sont... lorsqu'ils sont arrivés le
16 tout premier jour, ils n'ont pas incendié de maison.

17 Q. [10:44:44] Au même paragraphe, vous expliquez que « ce jour-là, personne n'a
18 reçu de balle grâce à la gentillesse de votre voisine de derrière, car sa fille a épousé
19 un musulman. Donc, son beau-fils était parmi les assaillants et a dit à ses frères de ne
20 plus tirer. » Est-ce que vous vous souvenez du nom de votre voisine de derrière ?
21 Comment elle s'appelait ?

22 R. [10:45:14] Oui, je m'en souviens. Ça, c'était dans ma maison. Ça, c'est... c'est...
23 c'est... je parle... je vous parlais de ma maison au quartier Sara. Je suis née au quartier
24 Bondili. C'est là où ils voulaient tuer mon frère. Je vous parlais de ma maison au
25 quartier Sara. Ma voisine, son mari s'appelait Nganana (*phon.*) et sa femme s'appelait
26 Martine ; et leur fille avait épousé un musulman. Le nom de la fille, si je m'en
27 souviens... j'ai oublié, hein. Et il est revenu dans la ville il n'y a pas longtemps. Et
28 c'est grâce à... à ceux-là, le papa Ngarara (*phon.*) — (*si l'interprète a bien entendu*) —, le

1 beau-fils s'appelait Dasama (*phon.*), on l'appelait Dasin... Dasin (*phon.*). Et grâce...
2 c'est à cause... c'est grâce à ceux-là que nous... nous... nous avons été épargnés, en
3 fait. Ils voulaient brûler, tirer sur notre maison ; grâce à... à ce beau-fils, il a demandé
4 à ses frères musulmans de ne pas incendier, de ne pas tirer sur notre maison.

5 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [10:47:10] Papa Nganana (*phon.*) (*dit le témoin*)
6 — si l'interprète a bien entendu. Ngananam (*phon.*).

7 M^e PROULX : [10:47:15]

8 Q. [10:47:16] Et vous dites le... le mari musulman s'appelait Dasana (*phon.*) ; c'est ça ?

9 R. [10:47:28] Dasa... Dasaman (*phon.*), mais nous l'appelions Dasin (*phon.*). Sa femme
10 s'appelait Nadia, la fille à ma voisine. Mais celle qui s'est convertie, je... non, j'ai
11 oublié le nom. J'ai oublié le nom de celle qui s'est converti. Dasanam (*phon.*) a, lui
12 aussi, et même notre beau-frère est entré, comme tout le monde dans le quartier, et il
13 a aidé à... à sauver certaines maisons. C'était tout le groupe qui avait investi
14 pratiquement tous les quartiers.

15 Q. [10:48:26] Et le mari musulman, Dasaman (*phon.*), est-ce qu'il était... est-ce qu'il
16 s'était rallié à la Séléka ; est-ce que c'est ça ?

17 R. [10:48:40] Oui, il était dans le groupe avec eux. Même le... le beau-frère, pour dire
18 la vérité. Même... C'étaient... c'étaient des jeunes qui étaient proches, qui étaient dans
19 l'entourage de Bichara. Tous ceux-là, ils s'étaient ralliés à la Séléka. Et c'est... c'est
20 grâce à lui : il a protégé la maison de... du... du suppléant, puisque la maison était
21 en... le toit était en... en paille, ils l'ont incendié. C'est grâce à lui que notre maison n'a
22 pas été incendiée. Mais marâtre ne le savait pas, elles sont entrées dans la maison de
23 ce jeune. Ils ont voulu incendier la maison, mais Dasaman (*phon.*) a protégé la
24 maison. Il leur a dit que « c'est... c'est ma belle-famille, c'est ma belle-famille ». Il a
25 fait sortir... Mérival (*phon.*) et beaucoup de gens sont allés à la maison du papa
26 Ngasanam (*phon.*) parce que son beau-fils était musulman. Ce n'est qu'après que les
27 gens... certains se sont réfugiés dans la brousse et d'autres à l'évêché.

28 Q. [10:50:08] Je vous remercie, Madame Namsona. Je passe à un autre sujet.

1 Dans votre déclaration, au paragraphe 35, vous parlez du fait qu'il... que le chef du
2 quartier Foulbé avait été emmené devant le container de la mairie, et qu'il y avait été
3 abattu. Est-ce que vous... vous connaissez d'autres personnes qui ont aussi été
4 amenées au container ?

5 R. [10:50:47] C'est la seule personne que je connais. C'était le chef du quartier Foulbé.
6 C'est le chef Nguito, son surnom, c'est Ndourou. Et sa femme aussi était dans
7 l'OFCA. Elle était... elle est l'actuelle présidente des femmes victimes de Bossangoa.
8 Donc, lorsque la Séléka est arrivée, c'était la première personne à être emmenée.
9 Nous avons fui, sa femme a fui, on lui a demandé de fuir, il a dit qu'il était chef, il a
10 porté sa médaille et est resté devant sa maison. Il avait été pris et conduit à la mairie.
11 Il y avait un container devant la mairie où étaient entreposés les... les outils, comme
12 les faucilles, les brouettes. C'est là... ce container qu'ils ont utilisé comme prison.
13 Ils ont conduit ce chef là-bas. Nous avons entendu dire qu'il avait été conduit au
14 commissariat alors qu'il était dans ce container. Il y avait aussi un autre chef de
15 quartier, c'était un homme âgé, je me rappelle plus du nom. Lorsqu'il a voulu parler
16 au colonel Saleh par rapport aux exactions, c'était le... le père Ngaikoumon René, il
17 est le chef de quartier Bac. Il a vu des gens emprisonnés dans le container et lorsqu'il
18 a jeté un coup d'œil, on lui a dit à... : « Ne regarde pas dans le container, ils ont pris
19 le chef... le mari d'Elisabeth. » Et malgré son insigne de chef, il était dans le container.
20 Ils étaient trois. En plus de lui, il y avait deux jeunes, donc, trois personnes dans le
21 container.
22 Après, il a été tué. On a demandé à ces deux jeunes de jeter le... son corps dans la
23 rivière. Et les jeunes ont dit que dans la... dans la coutume, on ne pouvait pas jeter un
24 corps dans la rivière. Et l'un des jeunes a pris l'initiative de creuser une... une tombe
25 vers l'UNICEF, et ils l'ont enterré. Le corps se trouve encore à... à cet endroit. Donc,
26 c'était le chef Nguito, alias Ndourou. Ses aieuls, ses ancêtres étaient des musulmans,
27 ils étaient d'origine tchadienne. Sa mère est musulmane, son père est gbaya de
28 Bozoum. Sa femme vit encore dans sa maison avec ses enfants.

1 Q. [10:54:29] Je vous remercie, Madame.

2 Et je voudrais savoir comment vous avez appris ce qui s'est passé avec le chef du
3 quartier Foulbé.

4 R. [10:54:42] Mais sa femme... sa femme... sa femme était trésorière de la cellule de
5 l'OFCA au quartier Foulbé. Elle a travaillé ensemble avec les femmes... avec les
6 musulmanes. Elisabeth était trésorière. C'est... C'est une fille de l'ethnie gbaya, avec
7 qui j'ai travaillé, j'ai collaboré, et c'est même elle qui assure mon intérim
8 actuellement.

9 Lorsque les journalistes y sont allés, ils ont filmé la femme à l'évêché. Nous étions
10 ensemble à Bossangoa. Moi, je... j'ai eu l'occasion de... de partir, parce que mon mari
11 avait été affecté dans différentes villes, mais elle, elle était restée à Bossangoa. Je la
12 connais très bien. Elle a... Donc, elle m'a... elle m'a rapporté tout cela.

13 Q. [10:55:53] Et est-ce que vous savez pourquoi les Séléka ont attaqué Ndourou, ou
14 Nguito ?

15 R. [10:56:12] Nous ne savons pas pour quelles raisons ils ont tué ces personnes. Nous
16 ne le savions pas. Parce que ce sont des... des malfaiteurs. Leur intention, c'était de
17 faire du mal. Pour eux, tous les Gbaya sont pareils, qui... Qui ce soit... vous trouvez
18 la (*inaudible*)... certains ont trouvé la mort, d'autres étaient emprisonnés dans le
19 container. D'autres sont morts de faim, d'autres avaient été tués, on ne sait pas pour
20 quelles raisons.

21 Q. [10:56:58] Tout à l'heure, vous avez parlé d'un autre chef de quartier qui avait été
22 attaqué par la Séléka. C'était le chef du quartier Bac. Est-ce que vous connaissez
23 encore d'autres chefs de quartier qui ont été ciblés ?

24 R. [10:57:13] Concernant le chef du quartier Bac, ils ne lui ont pas fait de mal, mais il
25 avait l'intention de plaider auprès du colonel Saleh afin de faire cesser les exactions,
26 parce que les gens avaient faim, les gens voulaient sortir, les gens voulaient se rendre
27 au marché, mais ils avaient peur des éléments du colonel Saleh. Le chef est donc allé
28 pour discuter avec le colonel Saleh, et il a vu plusieurs personnes dans le container.

1 Même lorsque... Si, par malchance, ils vous retrouvent dans la brousse, ils vous
2 ramenaient et vous emprisonnaient dans le container. Et c'est là que le chef
3 Ngaikoumon René, lorsqu'il a jeté un coup d'œil dans le container, il a vu plusieurs
4 personnes. Et les gardes ont menacé le chef pour lui dire de partir de... de là, mais ils
5 ne lui ont pas fait de mal.

6 Q. [10:58:46] Je vous remercie, Madame.

7 J'ai encore deux ou trois petites questions sur le même sujet, et puis après, on pourra
8 passer à la pause-café.

9 Est-ce que vous avez entendu... Est-ce que vous avez eu des... des connaissances au
10 sujet de... des chefs de quartier Tamkoro (*phon.*) et Kouanga ou Lakouanga ? Est-ce
11 que vous savez s'il s'est passé quelque chose avec eux ?

12 R. [10:59:21] Pour le chef du quartier Lakouanga, je sais qu'il y a un groupe qui l'a
13 menacé, mais ils ne l'ont pas touché. Ils ont défoncé sa porte, ils sont entrés dans sa
14 maison. Et lorsqu'ils ont commencé à défoncer la porte, il s'est réfugié derrière des
15 sacs d'arachide. Ils ont cherché dans la maison. Lui, il s'était bien caché. Ils ne l'ont
16 pas vu. Ils ont cassé la fenêtre. D'autres étaient à l'extérieur, d'autres à l'intérieur.
17 Mais semble-t-il que c'est selon ce qu'il a entendu que, heureusement, pour lui qu'on
18 ne l'a pas retrouvé. Mais je dois dire qu'il s'est caché, donc il avait... il n'a pas subi de
19 violence. Si seulement on l'avait trouvé, ce qui est sûr, il aurait été tué.

20 Q. [11:00:46] Et est-ce que vous savez s'il s'est produit des événements en ce qui
21 concerne le chef du quartier Tamkoro (*phon.*) ?

22 R. [11:01:01] Oui, nous avons entendu ce qui est arrivé au chef du quartier
23 Tamkoro (*phon.*). Nous étions encore dans la brousse, nous avons appris qu'ils se sont
24 rendus chez le chef du quartier Tamkoro (*phon.*), mais je n'ai pas beaucoup
25 d'informations sur cet événement parce que c'est à... à 5 kilomètres sur le plan
26 Tamkoro (*phon.*). Je n'ai pas beaucoup d'informations sur cet événement.

27 Q. [11:01:36] Pas de problème, Madame. Je vous remercie.

28 Est-ce que... Est-ce que les Séléka respectaient les autorités locales telles que les chefs

1 de quartier ou les structures locales ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:01:49] Maître Proulx, je
3 pense qu'on pourra poser cette question après la pause. Sinon, celle-ci serait une de
4 trop. Une fois qu'on est en haut, il faut qu'on descende immédiatement, et cetera.
5 Voilà, donc, on va faire la pause.

6 J'ai l'impression que vous progressez bien, mais ce n'est qu'une impression. Et puis
7 pour ce qui est du programme aujourd'hui, il faut qu'on finisse à 15 h 30, mais c'est
8 pas un problème, on peut raccourcir aussi la pause déjeuner.

9 En tout cas, pour l'instant, on fait la pause-café jusqu'à 11 h 30.

10 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:02:32] Merci.

11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:02:35] Veuillez vous lever.

12 *(L'audience est suspendue à 11 h 02)*

13 *(L'audience est reprise en public à 11 h 34)*

14 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:34:32] Veuillez vous lever.

15 Veuillez vous asseoir.

16 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:34:48] Maître Proulx, vous
18 avez toujours la parole.

19 M^e PROULX : [11:34:59]

20 Q. [11:34:59] Rebonjour, Madame Namsona.

21 Est-ce que vous m'entendez bien ?

22 R. [11:35:05] Bonjour. Je vous entends très bien, merci.

23 Q. [11:35:12] Madame, avant la pause, on avait parlé d'événements qui avaient
24 affecté les... certains chefs de quartier de Bossangoa et... et d'autour. Et je vous avais
25 posé une question au sujet de... à savoir si les Séléka avaient du respect pour les
26 autorités locales, comme les chefs de quartiers ou les autres structures locales.

27 R. [11:35:54] Je peux vous dire que les Séléka n'avaient aucun respect pour les
28 autorités. S'ils avaient du respect pour les autorités, ils n'allaient pas tuer un chef de

1 quartier.

2 Q. [11:36:17] Tout à l'heure, Madame, on a parlé du fait que les Séléka avaient
3 commis certains pillages.

4 Est-ce que vous savez ce qu'il advenait des biens qui étaient pillés ?

5 R. [11:36:43] Bon, on ne savait pas où est-ce qu'ils entreposaient les biens qu'ils
6 pillaient. Mais certains biens avaient été entreposés à l'école Liberté. Et au moment
7 de leur départ, ils ont incendié ces biens-là. Mais on ne savait pas où est-ce
8 qu'exactement, ils ont entreposé ces biens. Peut-être chez leurs belles-familles, on
9 n'en sait rien.

10 Q. [11:37:16] Est-ce que vous savez si certains biens pillés ont pu être transportés par
11 camion vers le Tchad ?

12 R. [11:37:39] C'est ce que j'ai appris. On a dit, de nuit, ils transportaient certaines
13 marchandises vers le Tchad. Et certains biens pillés étaient restés sur place et avaient
14 été incendiés. Mais les gens disaient que beaucoup de biens pillés avaient été
15 transportés vers le Tchad. C'est ce qui se disait.

16 Q. [11:38:07] Est-ce que vous savez, est-ce que vous avez entendu des noms de
17 personnes qui transportaient comme ça des biens vers le Tchad ?

18 R. [11:38:28] Je sais qu'un fils d'Adjouss était chauffeur et c'est lui qui conduisait leur
19 camion, mais c'est celui que je connais. Mais je n'ai pas une idée sur ce qui les
20 conduisait, mais je connais seulement le fils d'Adjouss qui les conduisait. C'est lui
21 qui était leur chauffeur.

22 Q. [11:39:06] Tout à l'heure, Madame — c'était à la page 20 dans la transcription —
23 vous avez parlé... vous avez parlé de ce qui est arrivé au chef du centre de l'hôpital
24 — et vous en parlez aussi dans votre déclaration au paragraphe 36. Comment vous
25 avez appris ce qui s'est... ce qui est arrivé au chef du centre de l'hôpital ?

26 R. [11:39:40] Merci pour votre question.

27 Ce sont les jeunes de mon quartier qui avaient pris le... le... le monsieur pour rentrer
28 avec lui dans la brousse et il avait refusé. Et il est... il est resté chez lui et ils sont

1 venus le tuer.

2 Q. [11:40:09] Et qui vous a dit ça ?

3 R. [11:40:17] Vous savez, c'est mon frère à qui ils avaient coupé une oreille. C'était le
4 même jour. Et les jeunes m'ont informée de ce qui s'était passé. Vous savez, même si
5 je ne suis pas présente sur les lieux, les jeunes de mon quartier viennent toujours
6 m'informer de ce qui se passe dans le quartier.

7 Q. [11:40:40] Et dans votre déclaration, vous dites que ce sont les jeunes musulmans
8 de Bossangoa qui... qui l'ont tué. Comment vous savez que ce sont des jeunes
9 musulmans de Bossangoa ?

10 R. [11:41:08] C'étaient les jeunes qui s'étaient rendus les premiers dans le quartier.
11 Après, les jeunes... les jeunes musulmans étaient les premiers à entrer dans le
12 quartier. Et quand les jeunes chrétiens ont commencé à riposter à coups de cailloux,
13 ces jeunes musulmans ont appelé les Séléka pour venir à leur rescousse. Et donc, les
14 jeunes de mon quartier savaient ce qui s'était passé.

15 Q. [11:41:41] Je vous remercie pour les précisions, Madame. Tout à l'heure, vous
16 nous avez aussi parlé de la mort d'un jeune instituteur qui était le fils de M. Ouéfio.
17 J'aimerais savoir comment vous avez appris ce qui s'est passé pour le jeune
18 instituteur.

19 R. [11:42:18] Comme je vous l'avais dit, même si je ne suis pas présente sur les lieux
20 des événements, toujours j'ai les informations de ce qui se passe. J'étais allée assister
21 la famille éprouvée, j'ai passé quelques jours à la place mortuaire.

22 Q. [11:42:40] Et est-ce que vous savez qui a tué l'instituteur ?

23 R. [11:42:55] C'étaient les Séléka. Ils lui ont tiré des balles dans le... dans le pied et il
24 s'était vidé de son sang. Les jeunes musulmans, eux, n'avaient pas des armes, mais
25 c'étaient les Séléka qu'ils avaient appelés pour venir les appuyer, et qui lui ont tiré
26 dessus.

27 Q. [11:43:19] Et est-ce que vous savez pourquoi ils s'en sont pris à lui ?

28 R. [11:43:30] Je vous le répète, vous savez, quand quelqu'un de mal intentionné vient

1 semer le trouble dans le pays, il ne vous dira jamais pourquoi il le fait.

2 Q. [11:43:53] Madame Namsona, est-ce que vous savez ce qui s'est passé avec la
3 radio Maria Beafrica ?

4 R. [11:44:14] En ce qui concerne la radio Maria, ils sont allés prendre le groupe
5 électrogène qui alimentait la radio. Ils ont coupé tous les câbles de la radio, pensant
6 que la radio émettait jusqu'à Bangui. Ils ont saccagé les lieux, ils ont pris beaucoup
7 de matériel qui servait au fonctionnement de la radio dont je ne connais pas le nom,
8 mais ils sont rentrés dans la radio, ils ont tout saccagé.

9 Q. [11:44:54] Je reviens brièvement sur les... les pillages. Est-ce que les Séléka
10 pillaient uniquement dans la ville de Bossangoa ?

11 R. [11:45:17] Mais ils pillaient... ce qu'ils pillaient étaient essentiellement dans la ville
12 de Bossangoa. Parce qu'ils savaient que, dans les villages à l'entour, il n'y avait rien
13 de valeur, si bien qu'ils ne pillaient que la ville de Bossangoa.

14 Q. [11:45:38] Est-ce que vous savez s'ils pillaient aussi les troupeaux, les animaux ?

15 R. [11:45:52] Non, je ne les ai pas vus piller des animaux. Je ne sais pas comment ils
16 se nourrissaient. Je n'ai jamais été témoin de... d'un tel événement.

17 Q. [11:46:18] Je vous remercie, Madame.

18 Tout à l'heure, vous avez parlé de votre fuite dans la brousse. Et c'est aussi dans
19 votre déclaration, au paragraphe 30.

20 Est-ce que vous vous souvenez à quel moment, à peu près, vous êtes partie vous
21 réfugier dans la brousse ? Est-ce que c'était le jour où les Séléka sont arrivés,
22 quelques jours ou quelques semaines plus tard ?

23 R. [11:46:53] Dès leur arrivée. Lorsqu'ils sont arrivés, il y a eu des coups de feu, tout
24 le monde fuyait dans la brousse. Ceux qui étaient de l'autre côté avaient fui dans la
25 brousse, et nous, nous avons fui le matin.

26 Q. [11:47:21] Qui était avec vous dans la brousse ? Avec qui avez-vous fui ?

27 R. [11:47:40] On était très nombreux. Les membres de ma maisonnée, les habitants
28 du quartier. Nous qui étions un peu plus proches de la brousse, nous étions les

1 premiers à fuir dans la brousse, mais ceux qui étaient en ville se sont cachés ailleurs.

2 Q. [11:48:13] Est-ce que votre mari et tous vos enfants étaient avec vous dans la
3 brousse ?

4 R. [11:48:26] Bien sûr. J'étais avec mon mari et mes enfants. Même mes co-épouses
5 étaient avec moi. Nous avons tous pris la fuite pour nous réfugier dans la brousse.

6 Q. [11:48:50] Est-ce que certains membres de votre famille sont allés à l'évêché ?

7 R. [11:49:00] Certains de ma famille qui habitaient d'autres quartiers. Par exemple ma
8 sœur qu'ils voulaient exécuter, eux, ils étaient du côté du quartier Boro, ils se sont
9 réfugiés à l'évêché, mais nous qui étions du quartier Sara, nous avons pris la fuite
10 majoritairement pour nous réfugier dans la brousse.

11 Q. [11:49:31] Est-ce que vous pourriez nous décrire les conditions de vie dans la
12 brousse ?

13 R. [11:49:45] C'était vraiment triste. On avait pris la fuite sans rien prendre. On se
14 couchait sur les herbes. Il n'y avait pas de nourriture, il n'y avait pas d'ustensile pour
15 préparer de la nourriture.

16 Q. [11:50:15] Comment vous avez pu survivre dans ces conditions-là ?

17 R. [11:50:28] Nous avons survécu parce que, là-bas, le chef des Anti-balaka nous a
18 envoyé quelqu'un pour nous demander de sortir de la brousse.

19 Q. [11:50:55] Madame, on nous a interprété que vous avez dit que le chef des Anti-
20 balaka a envoyé quelqu'un pour demander de sortir de la brousse. Est-ce que c'est ce
21 que vous vouliez dire ?

22 R. [11:51:14] Excusez-moi, je voulais dire les chefs des Séléka. Il s'agissait du colonel
23 Saleh. Il a envoyé Koursi, qui était le maire de notre quartier, d'aller nous demander
24 de ressortir pour pouvoir leur vendre de... de la nourriture, puisqu'eux-mêmes ils
25 avaient besoin des... des denrées alimentaires pour se nourrir.

26 Q. [11:51:43] Je vous remercie, Madame Namsona.

27 Je vais... Je vais revenir là-dessus, hein, sur votre sortie de la brousse dans quelques
28 minutes, mais avant, j'ai encore quelques questions. D'abord, je voudrais savoir : est-

1 ce qu'il y a... est-ce que les musulmans avaient aussi fui pour se réfugier en brousse ?

2 R. [11:52:07] Je vous dis la vérité. Les musulmans n'ont pas du tout bougé. Ils étaient
3 devenus les véritables propriétaires de la ville. D'ailleurs, les assaillants qui étaient
4 arrivés étaient comme leur famille.

5 Q. [11:52:38] Et est-ce que vous arriviez à vous tenir informés de ce qui se passait
6 dans la ville, même pendant que vous étiez dans la brousse ?

7 R. [11:52:57] Je vous remercie. On recevait des informations depuis la brousse. Et
8 comme j'ai l'habitude de vous le dire, on envoyait les garçons qui se faufilaient dans
9 la brousse pour chercher du manioc. Puisqu'il y avait des gens qui habitaient dans
10 les champs, ils recevaient plus facilement les informations. Alors, ils les
11 transmettaient à ces garçons qui venaient nous les rapporter.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:53:34] Un instant.

13 Madame Cronin ?

14 M^{me} CRONIN (interprétation) : [11:53:39] J'aurais... J'aimerais avoir des précisions
15 quant à la période dont nous parlons ici.

16 M^e PROULX (interprétation) : [11:53:45] Si vous me le permettez, la déclaration nous
17 donne une période spécifique : elle est restée dans la brousse pendant environ un
18 mois.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:53:59] Oui, c'est ce que je
20 pensais, ça devrait suffire.

21 Vous pouvez essayer d'être plus précise, mais d'après ce que j'ai compris, le témoin
22 nous donne des réponses très nuancées, donc en ce qui concerne les dates, peut-être
23 qu'elle n'en a pas très bon souvenir. Mais vous pouvez peut-être avancer maintenant.

24 Q. [11:54:22] Madame le témoin, une petite question : dans votre déclaration, vous
25 dites y être restée un mois grosso modo dans la brousse. Qu'est-ce qui vous a
26 poussée à quitter la brousse ?

27 R. [11:54:50] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

28 Je vous ai dit qu'on avait passé quatre semaines, c'est-à-dire un mois dans la brousse.

1 Et ce qui nous avait poussés à sortir, c'est que le colonel Saleh avait envoyé un
2 émissaire pour aller nous dire que si jamais on restait dans la brousse, on... on nous
3 enverrait des Séléka pour venir nous exécuter tous. C'était comme ça que, pris de
4 peur, nous avons décidé de ressortir.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:55:21] Merci. Je crois que
6 les choses sont encore plus claires maintenant.

7 M^e PROULX : [11:55:41]

8 Q. [11:55:41] Madame, je change de sujet un petit peu. J'aimerais savoir qu'est-ce qui
9 est arrivé aux autorités de la ville de Bossangoa quand les Séléka sont arrivés. Quand
10 je parle d'autorités, je veux dire la gendarmerie, la police, le préfet. Qu'est-ce qui s'est
11 passé avec ces autorités ?

12 R. [11:56:06] Je vous remercie.

13 Et comme vous le savez, des malfaiteurs sont arrivés dans la ville. Ils étaient très
14 nombreux, plus nombreux que les policiers et les gendarmes. Nous avons pris la
15 fuite en désordre. Les policiers et les gendarmes, eux aussi, avaient pris la fuite.
16 Toutes les autorités également avaient pris la fuite. La seule personnalité
17 administrative qui était restée, c'était le préfet qui a été mis à l'abri par la MINUSCA.
18 Toutes les forces publiques avaient pris la fuite parce qu'elles étaient en sous-effectif.

19 Q. [11:56:58] Dans votre déclaration, au paragraphe 20, vous dites que les Séléka
20 avaient créé leur propre justice.

21 Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous voulez dire par là ?

22 R. [11:57:22] Merci beaucoup.

23 Les Séléka, lorsqu'ils sont arrivés à Bossangoa, tout le monde a pris la fuite, a quitté
24 la ville. Eux-mêmes, ils ont établi leur justice. Lorsqu'ils appréhendent une personne,
25 ils l'amènent... ils l'amenaient au colonel. Et il y avait quelqu'un qui habitait... et il
26 habitait la résidence du préfet. C'est lui qui était le chef. Et ils enfermaient les gens
27 dans le conteneur.

28 Madame, si vous êtes appréhendée, on vous demande de verser de l'argent. Si vous

1 ne le faites pas, on peut vous exécuter, c'était eux qui faisaient la loi dans la ville.

2 Q. [11:58:06] Et est-ce que la population locale a accepté ce... ce nouveau système de
3 loi ?

4 R. [11:58:25] Mais il n'y avait personne. Toutes les autorités politiques étaient
5 inexistantes. C'étaient les Séléka qui occupaient la préfecture, la police, la
6 gendarmerie. Il n'y avait aucune autorité officielle qui puisse les empêcher de faire ce
7 qu'ils voulaient.

8 Q. [11:58:54] Je reviens un petit peu en arrière, Madame.

9 Vous nous avez dit que le préfet avait été mis à l'abri par la MINUSCA.

10 Est-ce que vous vouliez peut-être plutôt dire la MISCA, à l'époque ?

11 R. [11:59:22] Oui, mais c'est comme ça que nous appelons cette organisation. Oui,
12 bon, on nous a parlé de MINUSCA, on l'a abritée... Ils l'ont abritée chez eux. Lui, il
13 ne voulait pas fuir. Tout le monde a pris la fuite, mais le préfet a décidé de rester. Il
14 était avec ces forces-là, la MISCA. Et quand nous sommes sortis de notre refuge, lui
15 aussi, il est ressorti.

16 Q. [11:59:57] Je vous remercie.

17 Et le... le système de justice que les Séléka ont imposé, est-ce que vous savez sur
18 quelle loi il était basé ? Est-ce que c'était le... la loi centrafricaine ou c'était autre
19 chose ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:00:15] Madame le
21 Procureur ?

22 M^{me} CRONIN (interprétation) : [12:00:19] Messieurs, Madame le juge, je ne sais pas
23 comment le témoin peut répondre à cette question.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:00:28] Je suis pas d'accord.
25 De fait, le témoin peut nous fournir au moins quelque information. Ce ne sera pas
26 peut-être des informations que nous, en tant que juristes, qualifierons de... de... de...
27 d'évaluation légale parfaite. Mais enfin, la témoin était dans une position, en tout
28 cas, administrative où elle assumait un rôle d'observateur à l'époque, donc, elle

1 pourrait, je pense, répondre à la question, oui. Ce qui signifie toujours, Maître, qu'il
2 va falloir sans doute la répéter, la question.

3 M^e PROULX : [12:01:07]

4 Q. [12:01:07] Madame Namsona, je vais répéter ma question.

5 Le système de justice qui a été établi par les Séléka, est-ce que vous savez sur quelle
6 loi il était basé ? Est-ce que les Séléka se basaient sur la loi normale centrafricaine ?

7 R. [12:01:32] Non, mais ils n'avaient aucune connaissance des lois centrafricaines,
8 donc, ils... ils n'appliquaient que ce qui leur venait par la tête. Vous savez, certains
9 Séléka n'étaient même pas lettrés. Le temps pour eux de... d'étudier toutes les lois
10 centrafricaines, ils n'avaient pas le temps pour ça. Ils n'appliquaient que ce qu'ils
11 voulaient.

12 Q. [12:02:05] À votre connaissance, est-ce que c'est possible que les Séléka aient...
13 aient voulu ou aient essayé d'imposer une loi islamique ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:02:16] Alors, je suis
15 d'accord avec le Procureur, même si elle n'a pas ouvert la bouche.

16 Non, on n'aime pas la notion de possible dans ces questions, parce que ça appelle à
17 la spéculation de toute évidence. Donc, il va falloir reformuler. Et... Et... je vais
18 essayer, je vais essayer.

19 Q. [12:02:38] Madame la témoin, c'est le juge Président qui vous parle.

20 D'après vos connaissances — et depuis que vous êtes ici dans ce prétoire, vous avez
21 toujours fait le distinguo entre ce que vous avez entendu et ce que vous saviez
22 personnellement — donc, cette soi-disant loi qu'ils auraient appliquée avait-elle une
23 connotation religieuse ?

24 R. [12:03:18] Bon, je ne peux pas réfléchir à leur place ou savoir ce qu'ils pensaient.
25 Mais à ce que je sache, leur loi était basée sur des exécutions. Si vous n'avez pas les
26 moyens de leur payer ce qu'ils vous demandaient, ben, vous étiez exécutés. C'est ce
27 qu'eux, ils faisaient.

28 Q. [12:03:41] Merci, Madame la témoin.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:03:52] Ceci confirme ce que
2 je disais tout à l'heure, c'est-à-dire la façon qu'a la témoin de répondre aux questions
3 depuis le début de son interrogatoire ce matin.

4 Vous pouvez poursuivre, Maître Proulx.

5 M^e PROULX : [12:04:01]

6 Q. [12:04:02] Madame, est-ce que vous avez des informations selon lesquelles la
7 Séléka voulait islamiser la RCA ?

8 R. [12:04:30] C'est ce que les épouses des musulmans disaient au marché. Vous
9 savez, ces femmes-là disaient : « Depuis, vous les chrétiens, vous gérez le pays
10 depuis 50 ans. Maintenant que nous, les musulmans, sommes au pouvoir, on va
11 aussi gérer le pays pendant 50 en ans et on va vous islamiser. » C'est ce que les
12 femmes disaient, mais moi, personnellement, je n'ai pas entendu un chef séléka dire
13 ça.

14 Q. [12:05:06] Je vous remercie, Madame Namsona.

15 Je veux revenir maintenant sur votre sortie de la brousse. Vous aviez expliqué que le
16 colonel Saleh avait envoyé quelqu'un pour venir vous chercher dans la brousse. Est-
17 ce que vous vous rappelez qui est venu vous chercher dans la brousse ?

18 R. [12:05:29] C'était Koursi. Koursi, je vous ai dit, il travaillait comme conseiller à la
19 mairie et il était à la fois maire du 2^e arrondissement. C'est lui qui est venu nous dire
20 que : « Le colonel Saleh m'a envoyé vous dire et a demandé à tout le monde de sortir
21 pour vendre les denrées alimentaires sur les marchés. » Si on ne sortait pas, il allait
22 nous envoyer... il allait envoyer ses éléments pour s'attaquer à nous. C'est comme
23 cela que nous étions tous sortis.

24 Q. [12:06:15] Et quand vous êtes sortis, où êtes-vous allés ?

25 R. [12:06:26] Quand nous étions sortis, nous étions rendus à la mairie pour entendre
26 ce que le colonel Saleh avait à nous dire.

27 Q. [12:06:41] Et qui était présent à la mairie, ce jour-là ?

28 R. [12:06:51] Nous étions deux femmes, moi-même présidente des femmes et une

1 femme leader qui est aussi conseillère — elle est déjà décédée. Et donc, le reste c'était
2 entre six à sept chefs de quartier, le chef du quartier Lakouanga, quartier arabe,
3 quartier Boro, quartier Bach... Le papa dont j'ai donné le nom ici, il avait juste
4 convoqué les autorités donc nous étions deux femmes parmi ces chefs-là.

5 Q. [12:07:32] Et du côté des Séléka, qui était présent ?

6 R. [12:07:41] Du côté des Séléka, il y avait le colonel Saleh avec ses gardes du corps.
7 Ils étaient nombreux. Dans la salle, il y avait au moins six ou sept gardes du corps
8 dans la salle. Le reste de ses éléments avait encerclé la mairie. Il a... En quittant la... la
9 résidence du préfet pour venir à la mairie, ses éléments ont commencé à tirer en l'air.
10 Et donc, au sein de la mairie, il y avait ses gardes du corps. Nous les... les... les chefs,
11 et parmi ces chefs-là, on était deux femmes.

12 Q. [12:08:32] Et est-ce que vous avez reconnu aussi des... des musulmans de
13 Bossangoa à la mairie, ce jour-là ?

14 R. [12:08:44] Il y avait son porte-parole, Koursi. Koursi était présent, il était tout
15 proche de lui, c'est Koursi qui nous... qui nous interprétait ce qu'il disait en sango.

16 Q. [12:09:08] Est-ce que vous pourriez nous décrire ce qui s'est passé pendant cette
17 réunion à la mairie ?

18 R. [12:09:31] Quand nous étions arrivés pour la réunion, ces gardes du corps l'ont
19 informé que nous étions déjà là. En quittant la résidence du préfet pour venir, c'est...
20 sa escorte a commencé à tirer en l'air. On voulait fuir, mais on s'est dit, mais puisque
21 nous étions déjà là, on est restés. Quand il est arrivé, il a commencé à s'en prendre à
22 nous violemment. Il... Il a tapé du poing sur la table. Il a dit, en ce moment, il peut
23 nous tuer tous. Et quand il a dit ça, ses gardes de corps ont chargé leurs... leurs
24 armes. On s'est dit, beh, notre dernier jour était arrivé. Il était rouge de colère, il a
25 commencé à s'en prendre à nous violemment.

26 Devant Dieu, je peux vous le dire, je me suis levée, je lui ai dit « Mon fils, vous savez,
27 c'est une femme qui vous a enfanté. Tu nous as appelés pour venir parler du pays
28 pour que la paix revienne. Mais tu nous as appelés pour nous tuer ? Eh beh, O.K,

1 tue-moi, je sais que c'est une femme qui t'a... qui t'a enfanté. » J'ai enlevé mon haut et
2 j'étais restée le torse nu. Je lui ai dit : « Regarde, mes seins sont les seins que... de ta
3 maman que tu as tétés aussi. Donc, tu... Si tu me tues, c'est pour dire que tu as tué ta
4 propre maman. » Tous les chefs tremblaient de tout leur corps. Et Koursi a
5 commencé à le calmer, il a regardé ses... ses... ses gardes du corps et ils ont baissé
6 leurs armes. Je... Je vous disais, vraiment on tremblait de tout notre corps. On
7 tremblait de tout notre corps. Mon cœur a failli lâcher, mais il a dit en... en arabe de
8 nous dire de sortir et d'aller récupérer nos... nos effets au champ et rentrer dans la
9 ville. Et c'est ce que Koursi nous a dit. La réunion n'a même pas eu lieu parce que,
10 nous, on a compris qu'ils nous avaient juste appelés pour nous tuer.

11 Q. [12:11:36] Qu'est-ce qui vous fait dire que c'était un plan pour vous tuer ?

12 R. [12:11:57] Il nous a conviés à une réunion, mais il ne nous a pas dit pourquoi il
13 nous a conviés. Quand on était là, ses éléments ont commencé à tirer. Il s'est
14 violemment pris à nous, il tapait du point sur la table. Il ne parlait qu'en arabe et
15 c'est Koursi qui nous interprétait ce qu'il disait. Et il a dit : « Si vous êtes encore dans
16 la brousse, j'allais... je vais envoyer mes éléments pour... pour s'en prendre à vous. À
17 partir d'aujourd'hui, je vous donne l'ordre de revenir dans la ville. On ne savait
18 même pas pourquoi il nous a conviés. C'était juste... On a été accueillis par des... par
19 des coups de feu et le fait qu'ils se prenaient violemment à nous. On était apeurés et
20 on a couru pour descendre les marches des escaliers pour aller récupérer nos enfants
21 en brousse et rentrer dans la ville.

22 Q. [12:12:44] Et où êtes-vous allés après la réunion à la mairie ?

23 R. [12:12:52] Après la réunion dans la ville, les prêtres de l'église Boro était venu... ils
24 étaient venus nous parler et nous dire de rester dans la ville. Ils nous ont dit de ne
25 plus repartir en brousse et de rester dans la ville.

26 Vous savez, les religieux étaient venus nous parler. Vous savez, on était non loin
27 de... de l'église, du presbytère, là où habitaient les prêtres, et on a écouté ce que les
28 prêtres nous ont dit et nous sommes restés dans la ville.

1 Q. [12:13:34] Est-ce que je comprends bien que vous êtes rentrée dans votre maison,
2 au quartier Sara ?

3 R. [12:13:41] Oui, nous sommes rentrés dans nos maisons.

4 Q. [12:13:53] Je vous remercie, Madame Nambona... Madame Namsona. Je vais
5 changer de sujet.

6 J'aimerais qu'on parle un petit peu de la population musulmane, des civils
7 musulmans au temps des Séléka. Est-ce que vous avez des informations sur les
8 relations entre les Séléka et les civils musulmans ?

9 R. [12:14:31] Ils s'entendaient très bien, vous savez, ils parlent la même langue. Ils
10 s'entendaient très bien et il y avait même des mariages qui étaient organisés entre
11 eux. Entre eux, il n'y avait aucun souci, mais c'est nous qui ne vivions pas bien. Mais
12 entre eux, il n'y avait aucun souci. Ils organisaient des mariages, ils mangeaient
13 ensemble, il n'y avait aucun souci entre eux.

14 Q. [12:14:58] Vous parlez de mariages. Est-ce qu'il y en a eu beaucoup des mariages
15 entre les Séléka et les... et les civils musulmans ?

16 R. [12:15:15] Non, c'était pratiquement chaque semaine. On entendait des... des
17 coups de feu et les griots qui... qui chantaient. Donc, si on entendait ça, c'était un
18 mariage. Ouais, non. Il y avait beaucoup de mariages, pratiquement chaque week-
19 end.

20 Q. [12:16:09] Madame, dans votre déclaration — j'essaie de trouver la référence que
21 je n'ai malheureusement pas notée —, vous expliquez que les mariages étaient
22 organisés par Adjouss et Khadidja Adjaro. Qu'est-ce que vous voulez dire par le fait
23 que Khadidja Adjaro et Adjouss organisaient les mariages ?

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:16:43] C'est paragraphe 21,
25 Maître.

26 R. [12:17:05] Je vous remercie.

27 Je veux dire ceci. Lors... Après leur cérémonie de mariage, ils offraient de la
28 nourriture à Mahamat Saleh et à la préfecture. Et c'étaient des gens armés qui

1 escortaient les gens qui apportaient la nourriture. Et quand on entendait les coups de
2 feu et qu'on voulait fuir, ils nous demandaient de ne pas fuir, et on nous disait que
3 c'était... les coups de feu servaient à escorter la nourriture chez le colonel. Alors, ces
4 personnes étaient là pour organiser les mariages.

5 M^e PROULX (interprétation) : [12:18:03]

6 Q. [12:18:09] Et comment vous avez appris que Khadidja Adjaro organisait des
7 mariages ?

8 R. [12:18:24] Je le répète : ces femmes, je les connais particulièrement. Lorsque les
9 événements se déroulaient, il y avait nos éléments qui nous rapportaient les
10 informations. Ils nous disaient : « Maman, c'est telle ou telle personne qui s'occupait
11 de l'organisation. » Nous qui étions comme des personnalités publiques, on ne
12 sortait pas. C'étaient les enfants qui sortaient voir les événements et ils revenaient
13 nous rapporter ce qu'il se passait.

14 Q. [12:19:06] Et vous avez parlé de coups de feu. Est-ce que vous savez qui tirait les
15 coups de feu ?

16 R. [12:19:19] Des fois, c'étaient des Séléka, ceux qui étaient chargés de venir prendre
17 la nourriture. Ceux qui étaient autour du chef venaient accompagner les femmes, ils
18 les escortaient pour qu'elles puissent apporter la nourriture au chef.

19 Q. [12:19:46] Vous dites que... vous dites que, des fois, c'était la Séléka — ou c'étaient
20 des Séléka. Est-ce que ça veut dire que, d'autres fois, c'étaient d'autres personnes ?

21 R. [12:20:11] En fait, c'étaient seulement des Séléka. Ce n'était qu'après, lorsqu'ils ont
22 commencé à investir les quartiers et tuer les habitants, que les chrétiens ont pris la
23 fuite pour se réfugier dans la brousse. Mais dans la plupart des cas, c'étaient
24 seulement eux. Aucun chrétien ne pouvait sortir pour faire quoi que ce soit. C'était
25 après le 8 septembre qu'un autre... qu'un autre événement s'est produit.

26 Q. [12:20:54] Est-ce que vous savez s'il y avait aussi des civils musulmans qui tiraient
27 les coups de feu pendant les mariages ?

28 R. [12:21:02] Ce n'étaient pas tous les civils musulmans, pas tous. C'étaient les jeunes

1 qui accompagnaient les Séléka et qui leur indiquaient nos maisons. C'était eux.
2 C'étaient pas tous les musulmans. Et les adultes musulmans étaient restés dans leur
3 concession.

4 Q. [12:21:48] Est-ce que vous savez si certains jeunes musulmans de Bossangoa ont
5 intégré la Séléka ?

6 R. [12:22:05] Oui, je peux le confirmer, parce qu'ils les accompagnaient, ils les
7 accompagnaient, ils sillonnaient les quartiers. C'était eux qui étaient devant et ils
8 indiquaient les maisons des chrétiens, et les hommes armés étaient derrière eux. La
9 seule personne qui était partie avec eux, c'était le chauffeur.

10 Q. [12:22:38] De quel chauffeur vous voulez parler, Madame ?

11 R. [12:22:48] Celui qui était sur le terrain avec eux, c'était le fils d'Adjouss. C'était lui
12 qui était beaucoup plus proche d'eux.

13 Q. [12:23:10] Alors, vous dites que les jeunes musulmans de Bossangoa pointaient la
14 maison des chrétiens ; pourquoi ils pointaient les maisons ?

15 R. [12:23:23] On ne pouvait pas connaître leur intention. Avant, on est... on vivait en
16 parfaite communion. Mais on ne pouvait pas savoir pourquoi ils... ils étaient devant
17 et ils indiquaient nos maisons à ces assaillants.

18 Q. [12:23:51] Est-ce que vous avez d'autres informations sur d'autres formes de
19 collaboration entre les jeunes musulmans et les Séléka ?

20 R. [12:24:15] Je n'ai pas d'autres informations.

21 Q. [12:24:24] Très bien. Je vous remercie, Madame.

22 Je voudrais qu'on parle, maintenant, de certaines personnes de façon plus spécifique,
23 et je voudrais commencer par Bichara.

24 Vous avez parlé tout à l'heure de Bichara qui avait distribué des machettes aux
25 musulmans. Est-ce que vous pouvez nous expliquer qui était Bichara ?

26 R. [12:24:48] Bichara est un notable musulman, bien âgé, bien connu. Beaucoup de
27 personnes le fréquentaient. Vous savez, ils étaient tous des musulmans... Ils étaient
28 tous des commerçants.

1 Q. [12:25:16] Et est-ce que vous avez eu connaissance de d'autres activités de Bichara
2 en coopération avec la Séléka, à part la distribution des machettes ?

3 R. [12:25:39] Je n'ai pas eu d'autres informations le concernant. Tout ce que je sais,
4 c'est que lui, c'était lui qui procédait à la distribution des machettes.

5 Q. [12:25:55] Est-ce que vous savez s'il portait une arme ?

6 R. [12:26:06] Je l'ai pas vu porter une arme. Je l'ai pas du tout vu.

7 Q. [12:26:24] Dans votre déclaration, vous parlez aussi de Gara Iné. Vous avez dit
8 qu'il avait accueilli les premiers Séléka. Est-ce que vous pourriez nous dire ce que
9 vous savez sur Gara Iné ; qu'est-ce qu'il faisait, lui ?

10 R. [12:26:52] Gara Iné et Bichara étaient les personnes proches de l'imam. C'étaient
11 des anciens. Les gens venaient entrer dans leur maison. C'est pour cela que nous
12 avons déduit que c'étaient eux qui les accueillait. Mais ce que je sais, c'est que
13 c'étaient les commerçants.

14 Q. [12:27:19] Quels gens entraient dans leurs maisons ?

15 R. [12:27:27] Avant que les Séléka n'arrivent, il y avait beaucoup de personnes, leurs
16 membres... Les membres de leurs familles qui leur rendaient visite. Les Séléka
17 sillonnaient toutes les maisons des musulmans pour leur rendre visite.

18 Q. [12:27:57] Je veux juste être certaine que je comprends bien, Madame.

19 Est-ce que vous voulez dire que vous avez vu ou que vous avez entendu dire qu'il y
20 avait des Séléka qui visitaient Bichara et Gara Iné ; c'est ça ?

21 R. [12:28:15] Oui, j'en ai entendu parler. Je... Je ne les ai pas vus de mes propres yeux,
22 non, mais j'en ai entendu parler.

23 Q. [12:28:34] Est-ce que vous savez si Gara Iné a collaboré avec les Séléka d'une autre
24 façon ?

25 R. [12:28:55] Non, non. C'est vrai, il pouvait faire des choses en cachette, mais je ne
26 peux pas le savoir.

27 Q. [12:29:02] Je vous remercie.

28 Je voudrais parler d'une autre personne maintenant — et vous en parlez au

1 paragraphe 46 de votre déclaration. Il s'agit de Mahamat Abdelkarim, qu'on
2 surnommait « 222 ».

3 Dans votre déclaration, vous dites qu'il portait une arme et qu'il était chauffeur et
4 commerçant.

5 Alors, est-ce que vous savez quel genre de commerce il faisait ?

6 R. [12:29:42] Il vendait presque tous les articles : du sucre, des habits et plein d'autres
7 articles dans leur boutique. Il y a des fois où il se rendait à des marchés
8 hebdomadaires ; il transportait les commerçants et il vendait beaucoup de choses.

9 Q. [12:30:09] Vous parlez des marchés hebdomadaires. Est-ce qu'ils avaient encore
10 lieu dans les... les mois ou les semaines qui ont précédé l'attaque du 5 décembre ?
11 Est-ce qu'il y avait encore ces marchés hebdomadaires à cette époque-là ?

12 R. [12:30:27] Non, vous savez à l'arrivée des Séléka, on ne pouvait plus emprunter les
13 routes qui mènent dans les périphéries. Il y avait aucun véhicule, même les motos ne
14 pouvaient pas sillonner. Non, il n'y avait pas de circulation.

15 Q. [12:30:56] Est-ce que vous savez si 222 a transporté des biens pillés vers le Tchad ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:31:12] Qu'est-...ce Il y a un
17 problème avec cette question ?

18 M^{me} CRONIN (interprétation) : [12:31:17] Je trouve que c'est une question
19 suggestive.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:31:22] Bien, est-ce que...
21 est-ce que vous avez connaissance... Non, allez, continuez... Bon, non, je suis
22 d'accord. Enfin, je pense que vous pouvez poser la question au témoin.

23 M^e PROULX : [12:31:35]

24 Q. [12:31:35] Madame Namsona, je répète ma question : est-ce que vous savez, est-ce
25 que vous avez eu des informations, à savoir si Mahamat Abdelkarim, 222, a
26 transporté des biens pillés vers le Tchad ?

27 R. [12:31:55] Non, je n'ai rien entendu. Peut-être que... Peut-être que c'était de nuit,
28 mais non, moi, personnellement, je n'ai pas entendu ces informations.

1 Q. [12:32:15] Dans votre déclaration, vous dites que 222 portait une arme ; est-ce que
2 vous savez de quel type d'armes il s'agit ?

3 R. [12:32:31] Je ne peux pas connaître le type d'armes qu'il portait. Ce sont les jeunes-
4 là qui m'ont dit, ils m'ont dit qu'il faisait partie de ceux qui portaient une arme. Mais
5 généralement, la... les armes qu'il portait sont les types d'armes que je vous avais
6 décrit tout à l'heure, à peu près les mêmes armes que nos militaires.

7 Q. [12:33:02] Je vous remercie. Je voudrais qu'on parle de Koursi maintenant. On en a
8 déjà parlé un petit peu, hein, depuis ce matin. Est-ce que vous pourriez nous
9 expliquer qui était Koursi ; qu'est-ce qu'il faisait ?

10 R. [12:33:25] Merci pour votre question. Koursi était un grand commerçant. Il s'était
11 installé dans la localité depuis sa jeunesse. Avant, il faisait la ville... la route entre
12 Kouki (*phon.*) et Bossangoa. Mais c'était un grand grossiste, hein, et s'il y avait les
13 fêtes, c'est chez lui qu'on allait acheter les pagens. Il connaissait pratiquement toutes
14 les femmes parce que, même pour nos uniformes de cérémonie, c'était chez lui qu'on
15 achetait les pagens. Et il était aussi conseiller à la mairie. Et il avait aussi été nommé
16 comme maire du 2^e arrondissement. Je le connaissais bien.

17 Q. [12:34:16] Aux paragraphes 22 et 23 de votre déclaration, vous racontez que... que
18 le berger de Koursi était armé lorsque des bœufs ont détruit le... votre champ et
19 celui de votre voisine. Et vous ajoutez que vous êtes allé à la rencontre du berger,
20 que vous lui avez demandé pourquoi il était armé, et le berger vous a dit que c'est
21 son patron qui lui avait donné son arme.

22 Est-ce que vous vous souvenez à peu près c'était quand, cet événement-là, quand
23 est-ce que vous avez rencontré le berger ?

24 R. [12:35:02] Vous savez, les événements ont tellement duré. Mais je sais que j'ai
25 rencontré le berger de Koursi. Je n'étais pas seule, j'étais avec ma voisine, celle dont
26 la fille a épousé un musulman dont je vous ai parlé tout à l'heure, c'était M^{me} Ganana
27 (*phon.*). Les... Ces bœufs ont détruit nos champs. Nous nous sommes rendus là où ils
28 habitaient, c'était sous une tente en bâche. Il y avait une arme ; le berger m'a dit de

1 rentrer, mais quand son patron viendra, il lui dira ce qui s'était passé, pour qu'il
2 puisse aller voir le champ qui a été détruit. Le berger me parlait sur un ton très dur.
3 Je lui ai dit : « Mais tu n'es pas un militaire, mais comment est-ce que tu as trouvé
4 cette arme, où est-ce que tu as trouvé cette arme ? » Il m'a dit « C'est mon patron qui
5 m'a donné cette arme. Comme ça, si les Gbaya viennent nous déranger, on va les
6 tuer ». Je me suis dit, mais, ah mais, si déjà son berger a une arme, mais ça ne
7 pouvait que nous effrayer.

8 Q. [12:36:22] Est-ce que vous vous souvenez si ça, c'était avant ou après le
9 8 septembre ?

10 R. [12:36:38] C'était avant le 8 septembre. C'était avant le 8 septembre.

11 Q. [12:36:51] Est-ce que vous vous souvenez du nom du berger ?

12 R. [12:37:01] Non, je ne connais pas son nom.

13 Q. [12:37:03] Est-ce que vous savez de quelle ethnie il était ?

14 R. [12:37:17] Bon, c'est un peu... Il devait être, peut-être un Haoussa du Cameroun.
15 Vous savez, on les appelait, tous ensemble, on les appelait Peul.

16 Q. [12:37:35] Est-ce que vous avez vu d'autres Peul qui étaient armés à l'époque, sous
17 la Séléka ?

18 R. [12:37:46] Beaucoup de Peul étaient armés. Même jusqu'à notre retour, ils étaient
19 toujours armés. Les Peul sont toujours armés. Quand tu veux lui parler, il dit, ben,
20 qu'il ne fait que faire son travail. C'est son patron qui... qui... qui l'envoie, et
21 généralement, leurs patrons sont au Tchad. C'est ce qu'ils nous disent. Ils disent ce
22 sont les grands patrons au Tchad qui leur donnent les armes pour protéger le bétail.

23 Q. [12:38:21] Et est-ce que les Peul étaient... Est-ce que les Peul ont collaboré avec la
24 Séléka, à l'époque ?

25 R. [12:38:39] Il n'y avait aucun souci entre eux. Vous savez, ils parlaient la même
26 langue, c'étaient tous des musulmans donc, ils se... il n'y avait aucun souci entre eux.

27 Q. [12:38:51] Dans votre déclaration, vous dites que — c'est au paragraphe 23 —
28 vous dites que Koursi est devenu très méchant après l'arrivée des Séléka. Est-ce que

1 vous pouvez nous donner des exemples ?

2 R. [12:39:15] Koursi était devenu très méchant. Par exemple, je peux vous donner
3 l'exemple de la femme trésorière de l'église de Lakouanga (*dont l'interprète n'a pas*
4 *entendu le nom*). Deux sont entrés dans... dans le quartier, ont traîné cette dame au
5 sol, et ils lui ont demandé de... de leur donner de l'argent, hein, et ils savaient que, à
6 chaque fête de Noël, cette maman allait acheter des pagnes chez... chez lui, donc il
7 savait que cette maman avait de l'argent. Donc, ils sont allés chez la maman ils l'ont
8 traînée au sol pour lui demander de leur donner l'argent.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:40:15]

10 Q. [12:40:15] Et que s'est-il passé ensuite, Madame le témoin ?

11 R. [12:40:30] Je n'ai pas bien compris votre question. Vous voulez parler de la suite
12 de quoi, s'il vous plaît ?

13 Q. [12:40:39] Vous nous avez dit qu'ils l'avaient clouée au sol et qu'il avait exigé de
14 l'argent. Que s'est-il passé ensuite ? Est-ce qu'elle a donné l'argent ? Est-ce qu'il a pris
15 l'argent de force ? Que s'est-il passé exactement ?

16 R. [12:40:59] Ils l'ont traînée au sol, ils lui ont arraché ses vêtements. Vous savez,
17 généralement, quand la maman allait acheter les vêtements chez lui, la maman
18 entraînait dans la boutique. Vous savez, au village, nous avons l'habitude de garder
19 notre argent sous notre pagne. Et il savait que cette maman avait de l'argent sous son
20 pagne, du coup, ils l'ont traînée par terre... ils... ils ont arraché ses vêtements et ils ont
21 pris l'argent de force.

22 Q. [12:41:41] Est-ce que vous vous souvenez du nom de cette dame ?

23 R. [12:41:44] Elle s'appelle Kodaga K-O-D-A-... Kodaga — D-A. Kodaga Odette, elle
24 habite le quartier Bondili.

25 Q. [12:42:19] Madame Namsona, est-ce que... est-ce que Koursi est encore vivant ?

26 R. [12:42:27] Koursi est déjà décédé.

27 Q. [12:42:34] Est-ce que vous savez comment il est décédé ?

28 R. [12:42:44] Oui, je sais comment il... elle... il est décédé.

1 Q. [12:42:48] Pouvez-vous nous... nous raconter ce qui s'est passé ?

2 R. [12:42:58] Après les événements du 8 septembre, les... les jeunes chrétiens étaient
3 très remontés. Et ils sont rentrés en brousse et ils se sont... ils sont allés se préparer
4 mystiquement. Koursi savait que ces jeunes chrétiens allaient sortir pour contre-
5 attaquer. Et lui-même, il a devancé ces jeunes jusqu'à une barrière avec... avec une
6 arme à la main. Et ces jeunes-là sont sortis et ils lui ont tiré dessus.

7 Q. [12:43:55] Quand vous dites qu'il a devancé ces jeunes jusqu'à une barrière avec
8 une arme à la main, est-ce que vous voulez dire qu'il allait essayer de se battre contre
9 ces jeunes ?

10 R. [12:44:10] Oui, il allait se battre avec eux. Il allait peut-être leur tendre une
11 embuscade pour les attaquer. Mais ils l'ont abattu au bord de la rivière Youri, sur un
12 pont, non loin de la maison de M. Ngaïbena qui est déjà décédé — Ngaïbena..

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:45:01] Madame Cronin.

14 M^{me} CRONIN (interprétation) : [12:44:57] Je ne sais pas d'où le témoin tient ces
15 informations, cela me préoccupe quelque peu.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:45:06]

17 Madame Proulx suit la ligne de son interrogatoire et, sans doute, apportera-t-elle des
18 précisions à un stade ultérieur dans quelques instants, mais je pense que ce problème
19 sera très vite résolu ; n'est-ce pas, Maître Proulx ?

20 M^e PROULX (interprétation) : [12:45:25] Oui, c'était ma prochaine question.

21 Q. [12:45:29] Madame Namsona, comment vous avez appris ce qui s'est passé à la
22 mort de Koursi ?

23 R. [12:45:46] Je vous disais qu'après ce qui s'est passé, je ne l'avais plus revu. À vous
24 dire vrai, je n'avais même pas d'informations le concernant. J'ai demandé aux jeunes,
25 je lui ai dit : « Mais celui qui régnait dans la ville ici, Koursi, hein, qu'est-ce qui lui est
26 arrivé ? » Et ce sont les jeunes qui m'ont informée de ce qui s'était passé. Ils m'ont
27 dit : « Maman, en sortant, Koursi était le premier à nous devancer pour s'attaquer à
28 nous et nous l'avons tué. ».

1 Q. [12:46:23] Je vous remercie pour la précision, Madame. Est-ce que Koursi était
2 marié ?

3 R. [12:46:37] Koursi avait deux ou trois femmes. C'était un grand commerçant. Il
4 avait des femmes et toutes ses femmes ont eu des enfants avec lui.

5 Q. [12:46:50] Et est-ce que vous savez ce qui s'est passé avec les épouses de Koursi ?

6 R. [12:47:03] Ce que j'ai appris, c'est que lors du meurtre de Koursi, j'étais pas là, c'est
7 vrai. Mais après ce meurtre, les jeunes ont investi les... les quartiers et ont voulu
8 incendier les maisons des musulmans pour les chasser. Et la première femme de
9 Koursi avait une femme... Sachez que Koursi, c'est vrai, c'était un commerçant, mais
10 il était armé. Alors, ses femmes ont pris des armes pour riposter, mais les Anti-
11 balaka les ont simplement désarmées, mais il ne les a pas tuées. Par la suite, elles ont
12 pris la fuite, elles sont allées se réfugier dans un village.

13 Mais, les femmes... Regardez, moi, je suis une femme, je ne peux pas me servir d'une
14 arme. Par contre, les femmes de Koursi savaient le faire. Elles sont encore vivantes.

15 Q. [12:48:33] Et j'ai encore la même question : comment vous avez appris que les
16 armes... que les femmes de Koursi avaient pris les armes ?

17 R. [12:48:51] Mais les jeunes qui ont investi ces quartiers arabes et foulbés pour
18 incendier les maisons des musulmans ; c'étaient eux qui nous rapportaient ces
19 informations.

20 Q. [12:49:14] Je vous remercie. Je voudrais qu'on parle maintenant de Fadil Gara.

21 Au paragraphe 28 de votre déclaration, vous... vous mentionniez que vous avez vu
22 Fadil Gara avec une machette. Est-ce que vous pouvez nous décrire où et quand
23 vous l'avez vu avec une machette ?

24 R. [12:49:40] Fadil Gara faisait partie des musulmans qui étaient armés de machettes.
25 Ce jour-là, ils étaient devenus les véritables propriétaires des quartiers des
26 Centrafricains (*dit le témoin*). Ces jeunes les ont bien vus, ils les pourchassaient avec
27 des coups de pierre. Ce sont eux qui nous ont rapporté ces informations.

28 Q. [12:50:23] Et qu'est-ce qu'il faisait avec sa machette ?

1 R. [12:50:35] Je ne vous ai pas bien entendue.

2 Q. [12:50:39] Vous dites que Fadil Gara était un des jeunes musulmans qui portait
3 des machettes ; est-ce que vous savez pourquoi ils avaient une machette ?

4 R. [12:51:00] Non. Quand certainement... Quand ils ont appris que les Anti-balaka
5 allaient venir, eux-mêmes, ils ont pris des précautions en s'armant de machettes.
6 Mais je ne peux pas connaître clairement leurs intentions.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:51:17] Maître Proulx...

8 Q. [12:51:24] Madame le témoin, une question du juge Président : avez-vous vu Fadil
9 Gara utiliser sa machette, contre qui que ce soit, des chrétiens ou autre ? Est-ce que
10 vous avez jamais vu Fadil Gara utiliser une machette ?

11 R. [12:51:45] Non, je ne l'ai pas vu avec ça. Mais ce sont les garçons qui l'ont vu. J'ai...
12 Moi-même, je l'ai pas vu en train de... d'attaquer quelqu'un avec sa machette.

13 Q. [12:52:00] Les garçons dont vous parlez, vous ont-ils dit que Fadil Gara avait
14 utilisé son arme ou avait attaqué d'autres personnes en utilisant son arme ? Est-ce
15 qu'ils vous ont dit ça ?

16 R. [12:52:22] Non, ce n'est pas ce qu'ils m'ont dit. Ils ne m'ont pas dit qu'il avait
17 violenté quelqu'un. Non, c'est pas ce qu'ils m'ont dit.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:52:32] Merci, Madame le
19 témoin.

20 Maître Proulx, et je vous rappelle que l'heure tourne. Il est presque 13 heures. Donc,
21 dès que vous aborderez un nouveau sujet, peut-être sera-t-il opportun de... de faire
22 la pause déjeuner.

23 M^e PROULX : [12:52:54]

24 Q. [12:52:54] Madame...

25 R. [12:53:05] Moi, je vous entends. J'attends seulement les questions.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:53:11] Merci.

27 Maître Proulx.

28 M^e PROULX : [12:53:14]

1 Q. [12:53:15] Madame, j'ai une dernière question sur Fadil Gara. Vous dites qu'il était
2 parmi les musulmans qui portaient des machettes ; est-ce que... est-ce qu'il était
3 proche ou est-ce qu'il collaborait avec les Séléka, à votre connaissance ?

4 R. [12:53:39] Je le... vous le répète : les Séléka et les musulmans se comprenaient
5 parfaitement. Il n'y avait aucun problème entre eux. Par contre, c'était contre les
6 chrétiens qu'ils sévissaient. Les musulmans... Nous autres, nous avons pris la fuite,
7 mais les musulmans sont restés, et entre eux, il y avait une parfaite collaboration.

8 Q. [12:54:16] Est-ce que... Est-ce qu'il y a eu un événement où votre fils a vu Fadil
9 Gara armé ? Est-ce que ça vous rappelle quelque chose ?

10 R. [12:54:42] Ce sont ses enfants qui, après avoir vu cela, qui sont venus nous dire :
11 « Maman, regarde, Fadil Gara, lui aussi il est armé ». Nous, nous avons dit à nos
12 enfants que la ville était sous le contrôle des musulmans et qu'il ne fallait pas se...
13 déambuler dans la ville. C'est ce que je leur disais.

14 Q. [12:55:04] Je vous remercie, Madame le témoin.

15 M^e PROULX (interprétation) : [12:55:10]

16 Monsieur le Président, je vais maintenant passer à une autre personne. Donc, je
17 pense que...

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:55:21] Très bien, une autre
19 personne, c'est un nouveau sujet, me semble-t-il, donc, nous prenons une pause
20 déjeuner raccourcie jusqu'à 14 heures.

21 M. L'HUISSIER : [12:55:37] Veuillez vous lever.

22 *(L'audience est suspendue à 12 h 55)*

23 *(L'audience est reprise en public à 14 h 02)*

24 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:02:51] Veuillez vous lever.

25 Veuillez vous asseoir.

26 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:03:15] Bonjour à tous.

28 Rebonjour à tous, en particulier, Madame la témoin.

1 Maître Proulx, vous avez la parole.

2 M^e PROULX : [14:03:28]

3 Q. [14:03:28] Bon après-midi, Madame Namsona. Vous m'entendez bien ?

4 R. [14:03:35] Bon après-midi, Maître. Je vous entends très bien.

5 Q. [14:03:42] Je voudrais qu'on parle brièvement d'Adjouss et de son fils. Vous en
6 parlez au paragraphe 21 de votre déclaration et vous avez mentionné leurs noms
7 aujourd'hui. Je voudrais savoir : est-ce que vous savez à quel moment Adjouss a
8 commencé à travailler avec les Séléka ?

9 R. [14:04:14] Je ne sais pas exactement quelle date. Mais après l'arrivée des Séléka,
10 une semaine... deux semaines après, il a commencé à travailler avec eux. Mais
11 lorsqu'ils sont arrivés, au départ ils... ils travaillaient pas avec eux, mais quelques
12 semaines plus tard, il a commencé à travailler avec eux.

13 Q. [14:04:42] Et qu'est-ce qu'elle faisait, Adjouss, pour les Séléka ?

14 R. [14:04:55] Ils allaient chez lui ; ben ils allaient... ils allaient manger là-bas parce
15 qu'il y avait beaucoup de personnes. On ne cherchait pas à savoir ce qu'ils faisaient
16 dans leur concession.

17 Q. [14:05:14] Je veux juste être certaine, pour la transcription, je pense pas que c'est
18 très clair : Adjouss, Madame, c'est une femme, n'est-ce pas ?

19 R. [14:05:24] Oui, c'est une femme.

20 Q. [14:05:32] Dans votre déclaration, vous dites que vous avez appris qu'Adjouss a
21 déchiré le ventre d'une femme enceinte. Est-ce que vous savez comment vous l'avez
22 appris ? Vous vous rappelez où vous avez appris ça ?

23 R. [14:05:53] Mais vous savez, quand un événement survient, tout le monde en parle.
24 Je sais pas où est-ce que... où est-ce qu'elle a rencontré cette femme enceinte ; on a
25 seulement entendu qu'elle a éventré une femme enceinte. Il *(se corrige l'interprète)*.

26 Q. [14:06:25] Et est-ce que vous êtes au courant de d'autres exactions qui auraient été
27 commises par Adjouss ?

28 R. [14:06:39] Non, j'ai pas entendu cela. C'est quand Adjouss, vous savez, elle était

1 armée. Elle était armée et portait des tenues militaires. Et donc, elle faisait peur aux
2 autres femmes également, mais s'agissant de... des autres crimes ou actes qu'elle
3 avait commis, je ne pourrais pas le savoir.

4 Q. [14:07:09] O.K. Je passe à une autre personne, Madame. Est-ce que vous... vous
5 vous souvenez de quelqu'un qui s'appelait Atahir Djime ?

6 R. [14:07:27] Oui, j'ai entendu le nom. Malheureusement, je le connais pas... je ne
7 connais pas la personne.

8 Q. [14:07:40] Est-ce que vous connaissez le nom de d'autres musulmans de
9 Bossangoa qui ont collaboré avec la Séléka ?

10 R. [14:08:02] Oui, je connais le nom de certains ; malheureusement, je n'ai plus ces
11 noms en tête. * Je connais Gazama, par exemple. Je connais la personne qui avait
12 distribué les machettes, Bichara ; je connais Koursi, il était très populaire. Je connais
13 le papa de Seïd et Seïd lui-même, hein, ce jeune-là qui avait incendié les... les
14 maisons. Je connais... J'ai oublié le nom de... de son père parce que... Seïd lui-même,
15 il était considéré comme gbaya, et donc c'est lui qui était devant, quand il commettait
16 ces actes. Il y avait également quelqu'un du nom Ado qui faisait partie de... de ceux-
17 là.

18 Q. [14:09:11] Je peux juste vous demander une...

19 R. [14:09:14] Moussa, il y avait Moussa également.

20 Q. [14:09:22] Je veux juste vous demander une précision, Madame, parce que dans la
21 transcription — je sais pas si c'est clair — vous dites que Seïd, il était considéré
22 comme... comme quoi ? comme gbaya ?

23 R. [14:09:40] Je disais qu'il a un côté gbaya ; sa maman est gbaya, donc il a un côté
24 gbaya. Son... son... son père était à côté de... habitait à côté de Bichara. Et Seïd était
25 devant et les autres le suivaient pour incendier la... la maison de ses... ses... ses
26 parents ou ses neveux gbaya... ses oncles gbaya.

27 Q. [14:10:13] Je veux juste être bien certaine que je comprends, Madame : donc Seïd
28 était à moitié gbaya, mais il s'est retourné contre sa propre famille gbaya ; c'est ça ?

1 R. [14:10:28] C'est bien cela, Madame. C'était lui qui avait incendié les... les... les
2 maisons. Il y avait également M. André, sa maison a été incendiée avec sa moto
3 également. Et tout ça, c'est l'œuvre de Seid.

4 Q. [14:11:00] Au paragraphe 16 de votre déclaration, vous parlez... vous dites qu'il y
5 avait des armes cachées à la mosquée, dans les puits et dans les concessions.
6 J'aimerais savoir comment vous avez appris ça ?

7 R. [14:11:22] Je l'ai appris de ceux qui travaillaient dans la concession. Et il y avait
8 également des gens qui sont retournés... vivaient à côté de la mosquée. Et pendant ce
9 temps également, les chrétiens sont revenus occuper les... les habitations à côté de...
10 de la... de la mosquée. Et donc, ils ont jeté des saletés dans le... dans le puits, dans le
11 puits à côté de la mosquée. Et ce sont... ce sont les gens qui étaient à côté qui ont dit
12 qu'ils ont attaché des cordes, hein, à ces armes-là qu'ils ont jetées dans les... dans les
13 puits.

14 Q. [14:12:17] Est-ce que vous savez quand est-ce que ces armes ont été retrouvées ?
15 Est-ce que c'était après le 5 décembre ou avant le 5 décembre ?

16 R. [14:12:33] C'était après le 5 décembre. Quand les habitants sont retournés, même
17 nous, nous sommes rentrés, nous sommes retournés de... de Bangui. Ils ont
18 commencé à désherber, hein, à côté de... de la mosquée lorsqu'ils ont voulu mettre le
19 feu, et ça a explosé ; c'est comme ça qu'ils ont découvert ces armes-là.

20 Q. [14:13:09] Et est-ce que vous savez qui avait caché les armes ?

21 R. [14:13:19] Je sais pas. Mais puisqu'ils ont retrouvé... ils ont retrouvé dans les puits
22 ou à côté des maisons occupées par les... les... les... occupées par les... les... les
23 musulmans, c'est ce qui nous a poussé à dire que les armes-là ont été cachées par
24 les... par les musulmans eux-mêmes, mais je ne sais pas qui a découvert cela.

25 Q. [14:13:53] Je vais passer à un autre sujet, Madame.

26 Tout à l'heure, vous nous avez expliqué qu'après la réunion à la mairie avec le
27 colonel Saleh, vous étiez rentrée à votre maison du quartier Sara. Combien de temps
28 vous êtes restée à votre maison, et est-ce qu'à un moment, vous êtes partie ?

1 R. [14:14:24] Après l'appel de... du colonel Saleh à la mairie, puisqu'il nous a été... ils
2 nous ont... ils ont... ils nous ont mis en garde, nous sommes restés au quartier Sara
3 jusqu'à mon voyage à Bangui parce que nous avons eu un cas de deuil dans la
4 famille.

5 Q. [14:14:49] Est-ce que vous vous souvenez à peu près quand vous êtes partie pour
6 Bangui ?

7 R. [14:14:57] Je me suis rendue à Bangui avant... avant le mois de janvier. J'étais à
8 Bangui avant... donc, avant que les Anti-balaka ne puissent entrer dans la ville. Ils
9 sont entrés dans la ville au mois de décembre et moi, je me suis... j'étais à Bangui
10 courant du mois de novembre, si mes souvenirs sont bons.

11 Q. [14:15:39] Est-ce qu'à un moment ou à un autre, vous êtes allé à l'évêché de
12 Bossangoa ?

13 R. [14:15:50] Non, je n'y ai jamais été. Pendant tout le conflit, je n'ai pas été à l'évêché.
14 Seules mes rivales ou mes coépouses avaient été à l'évêché.

15 Q. [14:16:13] Et est-ce que vous savez pourquoi la population chrétienne est allée se
16 réfugier à l'évêché ?

17 R. [14:16:32] La population chrétienne s'était réfugiée à l'évêché parce qu'il y avait
18 beaucoup de Séléka dans la ville et qui commettaient des exactions. Donc, c'est pour
19 éviter ces exactions et après... la tuerie de cinq jeunes qui étaient revenus chercher
20 des... des effets dans leurs maisons, qui... qui avaient été abattus, plus personne n'est
21 revenu, tout le monde est resté à la... à l'évêché.

22 Q. [14:17:23] Alors, je sais que vous n'y êtes pas allée vous-même, mais est-ce que
23 vous avez des informations sur les conditions de vie à l'évêché ?

24 R. [14:17:42] Je le sais parce qu'il y a certains membres de ma famille qui étaient à
25 l'évêché. Moi, je suis partie à Bangui parce qu'il y avait un cas de... de décès, mais les
26 conditions de vie n'étaient pas du tout idéales. Il n'y avait pas de latrines. Il y avait
27 beaucoup de... Les conditions étaient mauvaises, il y avait un nombre important de
28 personnes à l'évêché, les... les prêtres avaient du mal à les gérer.

1 Q. [14:18:18] Au paragraphe 31 de votre déclaration, vous dites que les gens ne
2 pouvaient pas sortir hors de la concession de l'évêché parce que la Séléka encerclait
3 le lieu.

4 Qu'est-ce que vous voulez dire par « la Séléka encerclait » ?

5 R. [14:18:46] Je le dis parce que ce n'était pas possible de sortir au risque d'être arrêté.
6 C'est pour ça, les populations ont décidé de rester à l'évêché. Je vous donne
7 l'exemple de cette femme âgée qui se rendait à Boro. Donc, c'est... c'est une femme
8 du mouvement Femmes vaillantes et qui avait été tuée. Et personne ne pouvait se
9 rendre au quartier pour visiter sa maison parce que les Séléka étaient partout. Donc
10 le marché, tout se faisait à l'évêché.

11 Q. [14:19:43] Je voudrais revenir sur l'histoire de cette dame qui... qui a été tuée :
12 est-ce que vous vous rappelez de son nom ?

13 R. [14:19:59] J'ai oublié son nom. * Je sais seulement que c'est la grande sœur d'un
14 pasteur de l'église évangélique de... donc d'un... d'un pasteur de l'église évangélique
15 de Mbere qui s'appelle Youfeïtona, qu'on appelle... Youf Youf (*phon.*). Mais pour
16 l'instant, il a été rappelé à Bangui.

17 Q. [14:20:46] Et elle a été tuée par qui, cette dame ?

18 R. [14:20:56] Par les Séléka, ce sont les Séléka qui l'ont tuée. Parce qu'elle souffrait
19 d'épilepsie, on lui a demandé de ne pas sortir. Ils l'ont retenue et ils l'ont abattue.
20 Puis ils ont retiré l'enfant qu'elle portait et l'ont déposé.

21 Q. [14:21:30] Et comment vous avez appris cette histoire, Madame ?

22 R. [14:21:48] J'ai appris cette histoire parce que cette femme est de la belle-famille. Et
23 il s'agit de la famille...

24 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [14:22:04] L'interprète n'a pas retenu le nom
25 de cette famille, malheureusement.

26 R. [14:22:12] Bowaye. De la famille Bowaye.

27 M^e PROULX : [14:22:24]

28 Q. [14:22:24] Je vous remercie.

1 Madame à ce stade, j'aimerais vous montrer un document. Il s'agit du document
2 3 dans le... dans le classeur de la Défense, CAR-D30-0017-0001, et je voudrais vous
3 montrer un onglet ; il s'agit d'une feuille Excel, et je voudrais regarder l'onglet Sara.

4 *(La greffière d'audience s'exécute)*

5 Q. [14:22:56] Madame, vous allez voir un onglet qui arrive. Et je vais... on va vous
6 mettre le plus grand possible, comme ça vous pouvez bien voir les noms.

7 Est-ce que vous voyez à l'écran ?

8 R. [14:23:25] Oui, je vois à l'écran.

9 Q. [14:23:28] Je voudrais vous demander si vous reconnaissez certains de ces noms
10 comme étant des habitants de votre quartier, du quartier Sara ?

11 R. [14:23:48] Oui, j'en connais certains. Je connais certains. Je connais Gbabe Jeannine,
12 je connais Feihintena Elisée, Toloum Isaac, Benam Marc. Je connais Benam Marc,
13 c'était lui le chef du quartier Sara. Je connais Goundonon André, c'est lui dont Seïd a
14 incendié la maison. Je connais Wenbona Albertine, c'est la femme du chef du
15 quartier Sara. Je connais Namkifo Hortense, Noziele Judith, je la connais aussi, elle
16 est du quartier Sara. Noziele Martine, elle, elle est la sœur aînée...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) [14:25:07] *(Intervention non*
18 *interprétée)*

19 M^e PROULX : [14:25:10] *(Intervention non interprétée)*

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:25:13] Alors, de la réponse
21 de la témoin, on peut déjà déduire qu'elle connaît un certain nombre de... des noms
22 qui sont sur la liste ; je pense que c'est ce que vous vouliez établir. Si vous avez des
23 questions précises sur des personnes précises, je vous en prie. Merci, Madame la
24 témoin.

25 M^e PROULX : [14:25:37]

26 Q. [14:25:37] Madame le témoin, à votre connaissance, est-ce que certains des noms
27 que vous avez reconnus, certains des habitants du quartier Sara sont allés se réfugier
28 à l'évêché à l'automne 2013 ?

1 R. [14:26:01] Oui, certains s'étaient réfugiés à l'évêché ; je veux parler d'Isaac, le chef
2 et ses épouses étaient à l'évêché. Parce que Isaac, c'est le secrétaire de l'église
3 catholique de Boro. Noziele, Judith, Boris étaient à l'évêché. Martine est légionnaire,
4 elle aussi était à l'évêché. Certains étaient à l'évêché, d'autres dans la brousse.

5 Q. [14:26:41] Madame, on a... on a... un nom à l'écran, au numéro 33, est-ce que vous
6 reconnaissez ce nom ?

7 Je pense... Je pense que vous voyez pas la liste. On va... On va vous remettre la liste,
8 pour que vous puissiez identifier un autre nom, s'il vous plaît.

9 *(La greffière d'audience s'exécute)*

10 M^e PROULX : [14:27:27] Bon écoutez, je pense qu'on a un problème technique. C'est
11 pas grave, je vais vous dire le nom qu'on voit sur cette liste, c'est la même liste de
12 tout à l'heure, et on y voit le nom Ouédane Victor. Est-ce que vous connaissez cette
13 personne, Madame ?

14 R. [14:27:44] C'est mon mari. Sineya Pélagie aussi habite au quartier Sara. Mboligassi,
15 lui aussi habite au quartier Sara. Ouazounam est aussi au quartier Sara, Kobili
16 Constant habite au quartier Sara. Ce sont des personnes qui étaient proches de moi
17 et dont j'ai gardé les noms.

18 Q. [14:28:29] Je vais juste brièvement revenir sur votre mari, Madame... Madame
19 Namsona. Est-ce que votre mari est allé se réfugier à l'évêché ?

20 R. [14:28:46] Mon mari n'a pas été à l'évêché, mais ses enfants et mes rivales ou
21 coépouses étaient à l'évêché. Et les familles étaient enregistrées sous le nom du chef
22 de famille. Nous, nous sommes... mon mari et moi, nous étions à l'évêché. Mais
23 là-bas, les familles étaient enregistrées sous le nom du chef de famille.

24 Q. [14:29:25] Pardon, Madame. On a interprété que vous avez dit : votre mari et vous
25 étiez à l'évêché. Est-ce que c'est plutôt le contraire, vous n'étiez pas à l'évêché ?

26 R. [14:29:41] Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que mon mari et moi, nous étions
27 réfugiés dans la brousse avant le 5 décembre. Nous nous sommes rendus à Bangui,
28 pour le décès d'un de mes neveux. À l'évêché, il y avait ma coépouse et ses enfants.

1 Et elle m'a dit, ma coépouse m'a dit qu'elle a été enregistrée sous le nom de son mari,
2 c'est pour ça, sur... dans ce fichier, il y a le nom de mon mari.

3 Q. [14:30:35] Je vous remercie, c'est très clair maintenant. Je voudrais vous montrer
4 un autre document.

5 M^e PROULX : [14:30:39] Il est à l'onglet 5 dans le classeur. CAR-D30-0017-0003.

6 *(La greffière d'audience s'exécute)*

7 Est-ce que vous reconnaissez certains des noms que vous voyez maintenant à
8 l'écran ?

9 R. [14:31:45] Oui, je reconnais le nom de certains. Je reconnais Godonam Azore, je
10 reconnais Derebona Stéphanie. Ces deux habitaient le quartier Kouanga.

11 Q. [14:32:23] Et à votre connaissance, Madame, est-ce que ces gens-là sont allés aussi
12 se réfugier à l'évêché, à l'automne 2013 ?

13 R. [14:32:34] Mais puisque je n'étais pas là, il y a... je connais certains comme
14 Séraphine et Godonam. Ceux-là étaient à l'évêché, ce sont les proches voisins de...
15 du chef Kouanga.

16 Q. [14:33:03] J'ai un dernier document à vous montrer, il est à l'onglet 4,
17 CAR-D30- 0017-0002.

18 *(La greffière d'audience s'exécute)*

19 J'ai encore la même question : est-ce que vous reconnaissez des noms dans cette
20 liste ?

21 R. [14:33:45] Non, je ne connais personne de cette liste.

22 Q. [14:33:55] Et maintenant, est-ce que vous reconnaissez des noms ?

23 R. [14:34:04] Non, je ne pense pas.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:34:42] Veuillez passer à
25 autre chose.

26 M^e PROULX : [14:34:47]

27 Q. [14:34:50] Est-ce que le nom Aladji Moctar vous dit quelque chose ?

28 R. [14:35:06] Aladji Moctar, je ne sais pas ce qu'il fait, mais j'ai entendu... néanmoins,

1 j'ai entendu parler de lui.

2 Q. [14:35:19] Est-ce que le nom Oumarou Koro vous dit quelque chose ?

3 R. [14:35:29] Oumarou Koro habitait au quartier Sendé.

4 Q. [14:35:50] Et est-ce que Oumarou Koro était proche des Séléka ?

5 R. [14:35:59] Je l'ai jamais vu de mes propres yeux.

6 Q. [14:36:06] Aucun souci, Madame, je vais passer à autre chose.

7 Au paragraphe 44 de votre déclaration, vous dites que quand vous étiez à Bangui,
8 vous avez parlé avec un jeune Anti-balaka qui vous a dit que c'est grâce à
9 M. Ngaïssona qu'ils ont pu trouver à manger, et que M. Ngaïssona leur avait
10 demandé de ne pas commettre de crimes. Est-ce que vous pouvez nous expliquer
11 exactement ce que cet Anti-balaka vous a dit au sujet de sa rencontre avec
12 M. Ngaïssona ?

13 R. [14:36:56] Je vous remercie.

14 Lorsqu'ils sont entrés, j'étais à l'aéroport, où j'ai passé un... un mois et quatre
15 semaines. De temps en temps, je le croisais à l'aéroport. Et quand je m'y rendais pour
16 rendre visite à ma... à ma sœur, certains puisaient de l'eau pour les vendeuses qui
17 étaient là.

18 Et j'ai appelé un d'entre eux que je connaissais, je l'ai appelé et il m'a posé... il m'a
19 demandé « Ah ! Maman, vous êtes là. » Et je... je lui ai posé la question : « Mais
20 écoutez, vous, vous ne faites que errer ici et là, mais comment vous mangez ? » Et lui
21 de me dire « Maman, nous avons faim, nous ne savons où avoir... trouver à
22 manger. » C'est ainsi que quelqu'un lui a dit que, voilà, « Vous avez... vous avez un
23 frère de la même région, allez vous plaindre à lui. Il va... Il va vous... vous venir au
24 secours, au lieu d'aller ici et là voler. » Ils ont cherché où est-ce qu'il habitait. Et un
25 garçon qui était là les avait conduits à... à aller jusqu'à... jusqu'à Ngaïssona. Et c'est
26 ainsi qu'il... que Ngaïssona leur avait donné à manger. Je lui ai... Je lui ai posé la
27 question... Je lui ai posé la question de savoir : « Mais il ne vous a pas donné de
28 l'argent ? » Il a dit non, mais que Ngaïssona leur avait dit que tout ce qu'ils faisaient,

1 le mal qu'ils faisaient, les exactions, il n'était pas pour. Au lieu de... de commettre des
2 exactions dans la ville de Bangui, ils feraient mieux de repartir dans leur région
3 d'origine et cultiver les champs. Et c'est ce qu'il m'a dit quand j'étais encore à
4 l'aéroport.

5 Q. [14:39:10] Je veux juste être bien certaine de comprendre, Madame.

6 Donc, ce jeune Anti-balaka à qui vous avez parlé, il est allé visiter M. Ngaïssona à sa
7 maison ; c'est ça ?

8 R. [14:39:24] Oui, quelqu'un leur a indiqué où se trouvait... où se trouvait Ngaïssona
9 parce qu'ils étaient en groupe, ils cherchaient à... à manger. Ils ont dit que c'était lui...
10 c'était lui qui leur donnait à manger, il leur donnait du... du manioc. Je lui ai posé...
11 Je lui ai posé la question de savoir : est-ce qu'il n'a pas donné autre chose ? Il a dit
12 non, il n'a rien donné et qu'il leur a donné des conseils. Il leur a demandé de ne pas
13 rester à Bangui et de... de repartir dans leur région. Et c'est ainsi qu'ils sont... qu'ils
14 sont rentrés et ils n'ont pas commis d'autres... ils n'ont pas commis des exactions
15 après ces conseils-là.

16 Q. [14:40:28] Madame, est-ce que... Est-ce que vous, vous... Est-ce que vous vous
17 connaissez M. Ngaïssona personnellement ?

18 R. [14:40:43] Oui, j'ai eu l'occasion de le voir deux ou trois fois quand il était à
19 Bossangoa, mais le connaître personnellement, je ne peux pas vous le dire. Même
20 aujourd'hui, s'il se présente devant moi, je ne serais pas en mesure de le... de le
21 reconnaître. Il était à Bossangoa.

22 Quand il a... il avait pris la parole à la mairie de Bossangoa, il a parlé en ses... il a
23 battu campagne pour... pour... pour Touadera. Il a... Il nous... Il a demandé à la
24 population de Bossangoa de voter pour Touadera et c'est ainsi... c'est à cause de lui
25 que nous avons voté massivement le Président Touadera, alors que nous voulions
26 voter pour Dologuele. Lorsqu'il était à Bossangoa, il a battu campagne pour... pour
27 Touadera. Alors, ce jour-là, il était à... à la mairie. Je ne sais pas où est-ce qu'il...
28 habitait, où il avait passé la nuit. Est-ce que c'était à l'évêché ? Je ne sais... Je... Je ne

1 savais pas. Mais à la mairie, nous tous, nous y étions pour écouter Ngaissona
2 lorsqu'il nous demandait de voter pour Touadera .

3 Q. [14:42:06] Je passe à un autre sujet, Madame.

4 Quand vous êtes rentrée à Bossangoa, après votre séjour à Bangui, est-ce qu'il y avait
5 encore des musulmans dans la ville de Bossangoa ?

6 R. [14:42:23] Lorsque je suis rentrée, il n'y avait plus de... de musulman, tout le
7 monde était parti. Et c'est à ce moment que les jeunes sont entrés dans... dans la
8 brousse pour se former et revenir chasser les musulmans. Et donc, quand je suis
9 rentrée, il y a aucun... il n'y avait aucun musulman, toutes leurs habitations étaient
10 détruites.

11 Q. [14:42:55] Madame, selon nos informations, les... les convois de musulmans sont
12 partis vers le... entre les mois de février et avril, mais dans votre déclaration, vous,
13 vous dites que vous, vous êtes rentrée à janvier à Bossangoa. Est-ce que... Est-ce que
14 vous avez pu peut-être faire une erreur quand vous avez dit janvier ?

15 R. [14:43:20] Ah ! Oui, je suis retournée au mois de... de mars. Pendant ce temps,
16 leurs maisons avaient été détruites. Vous savez, les événements dataient d'il y a
17 longtemps, mais je précise que je suis rentrée au mois de... entre mars et avril. À cette
18 occasion, je n'avais trouvé aucun musulman dans la ville.

19 Q. [14:43:57] Madame Namsona, est-ce que, puisque vous avez parlé à des Anti-
20 balaka, est-ce que vous avez pu apprendre quel était l'objectif des Anti-balaka à
21 Bossangoa, le 5 décembre ? À qui ils s'attaquaient, les Anti-balaka ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:44:18] (*Intervention non*
23 *interprétée*)

24 M^{me} CRONIN (interprétation) : [14:44:25] Monsieur le Président, je ne sais pas si la
25 témoin est en mesure de répondre à cette question.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:44:30] Nous avons eu de
27 nombreuses situations, elle a pu entendre quelque chose, elle a pu discuter avec un
28 certain nombre de personnes. Mais disons qu'il est déjà clair que ce que... quelle que

1 soit la réponse de la témoin, vous pourrez peut-être remettre en question la valeur
2 probante, mais je ne vois rien qui justifie l'objection, en l'occurrence.

3 Maître Proulx, vous savez, comme je le dis souvent, il y a des témoins qui ont une
4 certaine expérience, une certaine compréhension des choses, et dans lequel cas elle
5 présente un récit très nuancé, très détaillé et très précis, mais il y a aussi d'autres
6 aspects, d'autres situations où des témoins ne sont peut-être pas en mesure de nous
7 en dire davantage. J'accepte votre question, mais n'attendez pas trop de la réponse.

8 M^e PROULX : [14:45:23]

9 Q. [14:45:23] Madame, je vais répéter ma question.

10 Dans les conversations que vous avez eues vous-même avec des jeunes Anti-balaka,
11 est-ce qu'ils vont... est-ce que vous avez su quel était objectif de l'attaque du
12 5 décembre, à Bossangoa ?

13 R. [14:45:50] L'attaque du 5 décembre, c'était une révolte. Une révolte parce que leurs
14 amis, leurs camarades avec qui ils jouaient ensemble au football sont venus un
15 dimanche tuer. C'est pour cette raison qu'ils sont entrés dans la brousse pour revenir
16 et incendier la maison des musulmans. Leur objectif, c'était de chasser les Séléka qui
17 étaient encore dans la ville. Et c'est à cause de la présence de ces Séléka que les
18 musulmans en ont profité pour faire du mal. Leur objectif, c'était de chasser les
19 Séléka tout simplement parce que les musulmans, eux aussi, avaient chez eux des
20 Séléka.

21 Q. [14:47:06] Je ne sais pas si vous aurez une réponse à ma prochaine question,
22 Madame, mais je vais essayer quand même. Est-ce que vous... Est-ce que vous avez
23 su si, effectivement le 5 décembre, il y avait des Séléka dans les maisons des
24 musulmans à Bossangoa ?

25 R. [14:47:27] Oui, il y en avait certains. Ils n'étaient pas tous partis en même temps.
26 Certains sont entrés dans la brousse, mais d'autres étaient encore dans la ville.

27 Q. [14:47:51] Quand vous êtes rentrée à Bossangoa, Madame, est-ce que vous avez
28 appris qui avait détruit la mosquée de Bossangoa ?

1 R. [14:48:06] La mosquée n'a pas été détruite par les Anti-balaka et toute la
2 population, à cause de leurs maisons qui avaient été incendiées. Ce n'était pas dû à
3 un seul groupe. C'étaient les jeunes de la localité, parce qu'ils étaient fâchés. Et Anti-
4 balaka ou pas, il fallait détruire leurs maisons comme ils l'ont fait pour... pour eux.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:48:55] Madame la
6 Procureur.

7 M^{me} CRONIN (interprétation) : [14:48:59] Est-ce que l'on peut d'abord établir la base
8 de ces connaissances ?

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:49:04] D'accord. Je pense
10 que M^e Proulx va essayer, sinon vous allez devoir le faire lundi, je... selon moi.

11 Mais oui, Madame... Maître Proulx.

12 Comme d'habitude, posez la question qui s'impose. Quelle est la source ou les... la
13 base de ses connaissances ?

14 M^e PROULX (interprétation) : [14:49:25] Justement, c'est là où je voulais en venir.

15 Q. [14:49:31] (*Intervention en français*) Madame Namsona, comment avez-vous appris
16 que c'étaient les jeunes de la population qui avaient détruit la mosquée ?

17 R. [14:49:51] Je vous ai dit que je suis mère d'enfants et j'aime bien discuter avec les
18 jeunes hommes. Parce que j'étais absent, je suis revenue, je leur ai posé la question, je
19 leur ai dit « Pourquoi est-ce que vous avez détruit la mosquée ? » Ils ont dit :
20 « Écoutez, ce n'est pas dû à une seule personne. C'est toute... Ce sont les jeunes de
21 Bossangoa, parce que nous étions en colère. Ils ont brûlé nos maisons, ils ont pillé
22 nos richesses, et pour les chasser, il fallait brûler leurs mosquées. » J'ai discuté avec
23 les jeunes et j'ai eu toutes ces informations.

24 Q. [14:50:51] Et est-ce que je comprends bien, Madame : la population civile
25 chrétienne était très fâchée contre les musulmans ?

26 R. [14:51:04] Tout à fait. Tout à fait. Ce qu'ont fait les jeunes musulmans et les
27 Séléka... Vous êtes chez vous, des étrangers qui viennent vous envahir, détruire vos
28 maisons, piller vos biens ; ces jeunes étaient en colère.

1 Q. [14:51:43] Madame, quand vous avez parlé, discuté de l'attaque du 5 décembre, en
2 rentrant à Bossangoa, est-ce que vous avez entendu dire que l'imam aurait été blessé
3 par balle le jour de l'attaque ?

4 R. [14:52:09] Non, je n'ai pas eu l'information par rapport à l'imam. Je sais que les
5 Séléka ont menacé l'imam parce qu'il a plaidé, il a dit « mais les Gbaya ne nous ont
6 fait aucun mal, pour quelle raison les attaquer ? » Je sais qu'il a été menacé. Mais
7 qu'il ait été blessé, je ne pense pas, parce que l'imam était très aimé de... de la
8 jeunesse, de la population.

9 Q. [14:52:55] Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui s'appelle Dolle et qui vit à
10 Benzambé ?

11 R. [14:53:13] Dolly (*phon.*) est le chef de Kamuna, une localité qui se trouve à la
12 frontière ou à la limite de Batangafo. C'est lui, le chef du village de Kamounou
13 (*phon.*)

14 Q. [14:53:45] Je sais pas si on parle de la même personne, Madame, je vous parlais
15 plutôt de Dolle, qui est conseiller à la mairie à Benzambé.
16 Est-ce que ça vous dit quelque chose ?

17 R. [14:54:01] Oui, c'est bien de lui que je parle. Il est conseiller municipal et en même
18 temps chef de quartier, mais il n'habite pas à Benzambé, au centre, parce que
19 Benzambé va jusqu'à la limite où il y a un village Babili (*phon.*) et Bogoté (*phon.*).
20 C'est la même commune. Il est conseiller municipal, je le connais, sa femme est
21 morte il y a deux semaines.

22 Q. [14:54:39] Il est toujours vivant aujourd'hui, Dolle ?

23 R. [14:54:47] Il est toujours vivant, et comme je viens de vous le dire, sa femme est
24 morte il y a deux ou trois semaines. Il est toujours conseiller.

25 Q. [14:55:06] Madame Namsona, est-ce que vous avez entendu parler d'une maison
26 qui s'appelle « la maison Kolingba », à Bossangoa ?

27 R. [14:55:24] Merci.

28 La maison Kolingba, c'est le gîte présidentiel. Il a... Ce gîte a été construit lorsque le

1 Président était encore au pouvoir. C'est un gîte présidentiel. Je connais, en effet, cette
2 maison.

3 Q. [14:55:55] Et est-ce que vous savez si la maison Kolingba a été détruite pendant les
4 événements ?

5 R. [14:56:08] La maison n'a pas été détruite. Les Banyamulenge avaient pillé tous les
6 objets de... de valeur et certains en ont profité pour enlever une partie de la toiture.
7 Mais la maison a été reconstruite et sert de... de site au HCR.

8 Q. [14:56:45] Je vais reformuler, Madame, je ne sais pas si c'était clair.

9 Je voulais savoir si la maison Kolingba a été détruite pendant les événements de
10 2013-2014 ?

11 R. [14:57:07] Non, je vous ai dit que la maison n'a pas été totalement détruite, il y
12 avait encore les murs, et par la suite, la maison a été réfectionnée, réhabilitée.

13 Q. [14:57:30] Et à l'époque, est-ce que le toit de la maison Kolingba a été enlevé ou
14 endommagé d'une façon ou d'une autre ?

15 R. [14:57:45] Non, pour l'instant, le toit est en place. Le HCR a... a fait des travaux.
16 Mais à l'époque, la toiture n'avait pas été totalement enlevée. Il faut aussi savoir qu'il
17 est important de dire que ce n'est pas la Séléka qui a détruit, mais que ce sont des...
18 des bandits, des voleurs qui ont enlevé une partie de la toiture, qui a été par la suite
19 restaurée, réhabilitée.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:58:23] C'est un de ces sujets
21 où il serait peut-être préférable de passer à autre chose. Voyez-vous, il est clair que
22 ce qui était détruit, les... la destruction comme telle, c'est un notion peut-être
23 différente. La témoin a dit « une partie du... du toit a été détruite », elle a été encore
24 plus précise maintenant, dans le deuxième élément de réponse, mais je ne pense pas
25 que nous puissions obtenir de plus amples précisions de ce témoin.

26 M^e PROULX : [14:58:57]

27 Q. [14:58:57] Madame, j'ai presque terminé, mais avant de finir, je voudrais vous
28 montrer une courte vidéo.

1 M^e PROULX : [14:59:02] Elle se trouve à l'onglet 12 de notre classeur. CAR-OTP-
2 2122-1385. Et je voudrais qu'on vous montre du... du tout début jusqu'à environ
3 45 secondes.

4 Il existe un *transcript*, mais c'est pas important pour les besoins de la question. Donc
5 les interprètes peuvent prendre congé pour... pour cette vidéo.

6 *(Diffusion de la vidéo)*

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:59:55] Je pense que l'on
8 peut diffuser le... l'extrait en question.

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:00:06] Maître, pouvez-vous confirmer la
10 confidentialité de ce document ?

11 M^e PROULX (interprétation) : [15:00:11] C'est public.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:00:13] Très bien. Donc, là,
13 nous allons recommencer la diffusion, c'est à l'évidence un... une pièce publique.

14 Depuis le début, s'il vous plaît.

15 *(Diffusion de la vidéo)*

16 M^e PROULX : [15:00:42]

17 Q. [15:00:42] Madame, est-ce que vous avez... est-ce que vous voyez une image ?

18 R. [15:00:46] *(Intervention en français)* Non, ça ne sort pas.

19 Q. [15:00:49] Oui. Là, vous allez voir, on va recommencer.

20 *(Diffusion de la vidéo)*

21 M^e PROULX : [15:01:48]

22 Q. [15:01:49] Madame, est-ce que vous êtes en mesure d'identifier à quel groupe
23 armé ces hommes appartiennent ?

24 R. [15:02:06] Je ne suis pas en mesure de le dire, parce que, là, dans cette vidéo, j'ai
25 écouté parler en arabe et en sango, je suis pas capable de dire à quel groupe ces
26 hommes appartiennent.

27 M^e PROULX : [15:02:31] Je vous remercie. Madame. Je n'ai plus d'autres questions
28 pour vous aujourd'hui.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:02:37] Merci beaucoup,
2 Maître Proulx, vous étiez effectivement, beaucoup plus rapide que prévu. Nous
3 apprécions.

4 Merci, Madame la témoin d'avoir répondu à toutes ces questions. C'est pas encore
5 fini pour vous. Nous allons poursuivre votre déposition en tant que témoin ici, au
6 prétoire, lundi, 11 h 30. Nous commençons plus tard du fait de problèmes
7 logistiques que nous rencontrerons ce jour-là, enfin, pour ainsi dire.

8 On se retrouve lundi. Passez tous un bon week-end.

9 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:03:12] Merci.

10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [15:03:18] Veuillez vous lever.

11 *(L'audience est levée à 15 h 03)*

12 RAPPORT DE CORRECTIONS

13 Les corrections d'interprétation suivantes, indiquées par un astérisque *, sont
14 implémentées dans la transcription.

15 Page 53, line 10

16 "Je connais Gaïssamar (*phon.*)"

17 Est corrigé par

18 « Je connais Gazama »

19 Page 56, lines 12 to 14

20 « Je sais seulement que c'est la grande sœur d'un pasteur de l'église évangélique de...
21 donc d'un... d'un pasteur de l'église évangélique de Mbere qui s'appelle Youfeitouna
22 (*phon.*) qu'on appelle... Youf Youf (*phon.*). »

23 Est corrigé par

24 « Je sais seulement que c'est la grande sœur d'un pasteur de l'église évangélique de...
25 donc d'un... d'un pasteur de l'église évangélique de Mbere qui s'appelle Youfeitona,
26 qu'on appelle... Youf Youf (*phon.*). »